

Paris le mai 1907

Cher Ami,

J'ai eu l'honneur de voir
M^r Beaumont et lui ai annoncé
que le desquerois par Van Dyck,
des collections du Roi, serait
tenu à la disposition de la
Commission de Musée; il y a
donc lieu de convoquer pour le mardi
le tableau sera prêt le mardi matin
au Musée.

Meilleures Amitiés,

Cher Gardien

TAVERNE ROYALE
BRUXELLES

br. 51 vergent.
C. h. Cardon
3

Monsieur Fieroux-Govard

Secrétaire Général

de la Commission direction des Musées.

1 Rue de Valenciennes

Bruxelles

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT.

Bruelles, le 27 mai

1904.

N^o 5115/66

ANNEXE

Prière de rappeler, dans la réponse, la date
et le numéro de la présente

✂

Monsieur le Ministre

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que le tableau de Jan Dyck représentant le sculpteur François Duquesnoy, déposé au local de notre Collège - peut être à votre demande - a été examiné dans notre séance du 24 courant et que notre assemblée a décidé à l'unanimité de vous en proposer l'acquisition. En ce qui concerne le prix elle a été d'avis, à l'unanimité moins une voix, qu'une somme de 150.000 fr., prix demandé, pouvait être consacrée à cette acquisition. ~~Il a été dit que des délais de paiement seraient consentis au besoin.~~

Les ressources ordinaires du Musée étant insuffisantes pour couvrir la totalité de cette dépense, notre Collège a exprimé le vœu qu'un crédit extraordinaire lui fût accordé en vue de la conservation en Belgique de cette œuvre remarquablement intéressante au point de vue belge, et par l'auteur du portrait et par la personnalité représentée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération la plus haute.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Le Secrétaire

Le Président

[Signature]

* A Monsieur le Baron Descamps
Ministre des Sciences et des Arts

bon - mais en retard.

Bruxelles 5 août 1909

Déclaration de paiement

Je soussigné, baron de Goffinet, secrétaire des
Commandements au Roi, agissant en cette
qualité déclare qu'il m'est dû ^{par la Commission des Musées} la somme de
cent cinquante mille francs, montant du prix
de cession à l'Etat, d'un portrait au sculpteur
Duquesnoy par Jan Dyck.

Baron Goffinet

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Le Président

Le Secrétaire

A. Bernaert

Pierre-Georges

Peinture et de Sculpture

BELGIQUE

SECRETARIAT.

Bruxelles, le 190

N^o

ANNEXE

Prière de rappeler, dans la réponse, la date
et le numéro de la présente

❖❖❖

Contrat.

Entre Monsieur A. Bernaert, président
de la Commission directrice des Musées royaux de
Peinture et de sculpture de l'Etat, agissant au nom
de la dite Commission et avec l'approbation du
Ministre, d'une part, et Monsieur le baron
A. Goffinet, secrétaire des Commandements du Roi,
agissant en cette qualité, domicilié à Bruxelles,
rue de la Science n^o 3, d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Monsieur le baron A. Goffinet déclare céder
aux Musées royaux de Peinture et de sculpture
de l'Etat, pour la somme de cent cinquante
mille francs (150.000) un portrait du sculpteur
Duquesnoy par Jan Dyck.

Fait en triple, à Bruxelles le 20 août 1909.

Le Président de la
Commission directrice

Le Cédant
A. Goffinet

Enregistré par le Receveur soussigné,
un rôle sans renvoi, à St. Josse ten Noode,
le sept août 1909 neuf
volume 63 folio 10 case 9 parties
signé (a Rabien)

Approuvé:
Le Ministre

~~A. Bernaert~~

Bruxelles, le 4 septembre 1909.



Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément aux prévisions que je vous ai fait connaître, lors de notre dernier entretien, un crédit spécial de 100.000 frs est affecté à l'acquisition du portrait de Duquesnoy par Van Dyck.

Veillez agréer, Messieurs, les assurances de ma considération distinguée.

Le Ministre des Sciences
et des Arts,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Descaumont'.

A Messieurs les Président et Membres
de la Commission directrice des Musées royaux
de peinture et de sculpture.

Cableaux anciens

14, Boulevard du Régent

TÉLÉPHONE 5519. ADR. TÉLÉGR. PAUL BUÉSŒ-BRUXELLES

Expertises. Restaurations

Bruxelles, le

190

Paul Buésœ Fils

Messieurs les Président et Membres de la
Commission Directrice des Musées Royaux de Belgique. Doit

1. Antoine Van Dyck 1599 + 1641.

Portrait de Francis Duquesnoy

Coile H. 0.47 x L. 0.60 1/2

Lave, dégraisse, soins aux vernis

25 ..

Total fr

25 ..

Je dis: Vingt Cinq francs

Paul Buésœ Fils.



PARIS

VALENTIN SIMOND
FONDATEUR

Adresse télégraphique : ECHORIS-PARIS

ABONNEMENTS (Téléphone : 102-94).

Heures du matin. 101-56

	UN MOIS	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
PARIS ET DÉPARTEMENTS.	3 fr.	6 fr.	12 fr.	24 fr.
UNION POSTALE	4 fr.	10 fr.	18 fr.	35 fr.

Les Tableaux du Roi

Ce roi, vous avez tout de suite compris que c'était le roi des Belges, ces tableaux les chefs-d'œuvre qui faisaient la gloire du château de Laeken et que tout récemment Léopold II a vendus à M. Kleinberger. Ils sont maintenant chez le marchand bien connu de la rue de l'Échelle où les grands amateurs vont d'ordinaire chercher les plus belles œuvres de maîtres hollandais ou flamands qu'il soit encore possible d'acquérir.

L'exposition à Paris des joyaux de Laeken est un événement artistique dont il n'est peut-être pas inutile de souligner en passant la signification. Si tant de belles choses ont pris le chemin de Paris n'est-ce point un peu parce que Paris demeure, en dépit de tout, la capitale du goût et parce qu'ici plus qu'ailleurs, elles devaient être appréciées comme il faut ?

M. Kleinberger, toutefois, ne montre pas ses trésors à tout le monde. Songez qu'il s'agit d'œuvres uniques, d'un intérêt artistique considérable, car le roi Léopold est un connaisseur éclairé, depuis fort longtemps entouré de conseillers de la plus rare compétence ; ces tableaux dont il lui a plu de se séparer sont destinés à passer dans les plus riches collections particulières ou dans les grands musées.

J'ai été, et j'en suis fier, parmi les rares privilégiés qui ont pu déjà admirer les Rubens, les Delacroix, les Hals, les Teniers, les Jean Steen, les Rembrandt exposés dans la galerie de M. Kleinberger. Cet ensemble donne une des plus fortes sensations d'art qu'il soit possible d'éprouver. Delacroix y soutient brillamment la gloire de l'École française du dernier siècle à côté de ces maîtres de la plus grande époque de la peinture, de ces artistes des pays du Nord qui, s'ils n'eurent pas la puissance d'idéalisation des Titans de la Renaissance italienne, poussèrent jusqu'aux plus exquis raffinements, jusqu'à la plus expressive et j'allais dire la plus sensuelle perfection toutes les ressources de leur art.

Il y a de Rubens une page maîtresse, où il est pour ainsi dire tout entier, comme en raccourci. C'est le tableau célèbre des *Miracles de saint Benoît*. Il l'a peint à son retour d'Italie, alors que son génie était dans toute sa fougue débordante. La toile a environ 1 m. 60 de haut sur 2 m. 50 de large. La composition a toute la puissance dramatique dont on retrouvera la plus haute expression dans la célèbre *Descente de croix* et dans la *Mise en croix*, toute l'abondance et déjà toute la grandeur et l'harmonie qui s'épanouissent dans l'*Histoire de Marie de Médicis*, la « suite » magnifique que nous admirons au Louvre. Mais ici, tout cela est comme « en puissance » et sans les développements, d'ailleurs aimables et qu'on finit par trouver un peu faciles parce que dus souvent à ses élèves qui sont dans les grandes machines sorties de son atelier. Saint Benoît, suivi de ses « frères », sort d'une basilique au perron et aux colonnades monumentales. Avec sa robe noire, son visage ascétique, son geste mesuré, le saint moine est d'une vie mystique extraordinaire. Au-dessus de lui, dans le ciel, Jésus, entouré de quelques apôtres, est porté sur un nuage gris par une foule serrée d'angelots roses ; en face de lui, sur le perron, s'effare, confondu, le serviteur vêtu en roi que le roi Totila avait envoyé au saint à sa place pour éprouver sa sagacité. Au premier plan, devant la basilique, on apporte, pour les guérir, des pestiférés. La couleur verdâtre, d'une extraordinaire qualité de ton, du corps nu de ces pestiférés est comme le *la mineur* qui donne la note à toute la composition, symphonie en sourdine d'une savoureuse richesse de coloris. Dans la foule des comparçes, Rubens a donné libre cours à sa verve de dessinateur du mouvement héroïque et décoratif.

Ce tableau qu'il aimait, sans doute parce qu'il était sorti d'un seul jet de son cerveau et qu'il s'y retrouvait lui-même en tout, l'artiste l'avait conservé dans son atelier jusqu'à sa mort. Il le légua à son ami Gaspard de Craeyer.

peintre. Deux perles véritablement, car le deuxième, où sont deux fillettes dont l'une tient un chat sur ses genoux, offre exactement les mêmes qualités que l'autre.

Enfin, de cette collection vraiment royale, j'ai admiré encore un petit portrait de Teniers par lui-même, qui est d'un très grand peintre, d'une aisance, d'une grâce tendre presque inattendues ; un Wouvermans dans un paysage peint par Berchem, qui montre dans une de ces batailles équestres aux coursiers un peu lourds, aux élégances de seigneurs empanachés le prolongement dans le dix-septième siècle des héroïques chevauchées et des combats corps-à-corps du moyen âge ; un Jean Steen très important, qui représente, dans le classique intérieur flamand enjolivé, au plafond d'une envolée de draperies d'Orient, une noce aux nombreux et si vivants, si grouillants personnages ; une grande et parfaite nature morte de Snyders, d'une fraîcheur de coloris, d'une maîtrise parfaite ; et je veux finir par un très important portrait de femme en henin du quinzième siècle français, attribué à Fouquet ou au maître de Moulins, d'une noblesse, d'une pureté, d'une beauté vraiment impressionnantes.

J'ai passé au milieu de ces chefs-d'œuvre une heure inoubliable. Et je suis bien tenté de remercier le roi des Belges du plaisir qu'il m'a ainsi donné et qui attend les privilégiés qui passeront rue de l'Échelle après moi.

EUGENE TARDIEU.

Autant cette œuvre est importante pour bien connaître le génie de Rubens, autant la copie qu'en a faite Delacroix et que le roi Léopold en avait rapprochée est révélatrice des affinités et aussi des différences profondes qui sont entre le maître d'Anvers et notre grand coloriste de 1830. Dans cette copie on sent que Delacroix a plus cherché à *comprendre* qu'à imiter. En voyant l'original on s'écrie tout de suite : « C'est un Rubens » ; en voyant la copie : « C'est un Delacroix ». Et c'est, en effet, une œuvre fort belle et très personnelle de Delacroix que cette copie, interprétation plutôt qu'imitation, qu'on souhaiterait voir au Louvre, où il semble bien qu'elle ait sa place marquée.

Un petit *Saint Sébastien* soutenu par deux femmes est, parmi les toiles de cheval de Delacroix, l'une des plus riches de colorations, des plus expressives, des plus savoureuses qui se puissent voir. A côté, deux têtes de lions de Rubens, d'une maîtrise obsédante, d'une vigueur de tons dorés, d'une sûreté de dessin inouïs, complètent cette première partie de la collection du roi.

Que dire maintenant de deux portraits de Rembrandt première manière qui sont parmi les plus vivants, les plus parfaits que j'aie jamais vus ? Une tête de femme, avec ses coiffes et sa collerette blanche, a l'air avoir été peinte hier tant son visage a la fraîcheur, le velouté, la saveur vivante d'un beau fruit mûr.

M. Kleinberger m'a permis encore d'admirer une *Madone* de Fra Angelico de l'art le plus pur. C'est une œuvre de sérénité, une merveille de patience et de volonté, une fleur d'idéal. Fra Angelico ignorait l'huile ; ses tons ont ici un éclat, une fraîcheur, une pureté de pétale. On sait qu'il les obtenait par une incessante superposition, un travail de pinceau si lent, si patient qu'il confond presque nos intelligences de gens pressés. Voilà encore un joyau dont notre Louvre aurait dû s'enrichir. Je crois, hélas ! qu'il a déjà trouvé un acquéreur...

D'autres joies m'étaient réservées avec deux petits Hals dont on ne sait pas bien s'ils sont de Franz ou de Thierry. Ils sont d'un fini, d'une perfection, d'une science, d'une gaieté, d'un ragoût étourdissants. Dans l'un, une petite fille assise sur un tabouret joue aux cartes avec un garçon à demi couché devant elle à terre. Cela a été peint avec le plus fin des pinceaux, mais avec la même ampleur que les grands portrait de Hals, si largement et si sûrement brossés. C'est la puissance dans la minutie, la plus surprenante image de la virtuosité, de la science du

Gazette
28 Juin 1909

pold I^{er} de sa première femme, la princesse Charlotte d'Angleterre.

Puis, au sujet des portraits :

La collection des portraits officiels de souverains et de membres des familles royales, riche et historiquement intéressante dans la plupart des demeures des rois, n'est, à Laeken et à Bruxelles, remarquable ni par la qualité, ni par le nombre, qui ne correspond pas aux multiples alliances des Cobourg, des d'Orléans et des Habsbourg. La plupart proviennent de Léopold I^{er}. Pas plus le fondateur de la dynastie que son fils ne semblent, du reste, s'être particulièrement intéressés aux portraits de famille.

Tirons hors de pair deux très beaux pastels de 1.04 x 0.80, par sir Th. Lawrence : le duc Léopold de Saxe-Cobourg et sa femme, la princesse Charlotte d'Angleterre. Ils seraient fort à leur place au Musée royal de Belgique, qui leur ferait grand honneur ; mais il est à supposer que la *National Portrait Gallery* de Londres n'en est pas moins amateur.

Il y a des portraits de Marie-Thérèse, de Joseph II d'Autriche, de sa sœur Marie-Christine qui fut gouvernante des Pays-Bas et aussi un portrait en pied de Napoléon I^{er}, souvenir du séjour que l'Empereur fit en 1812 au château de Laeken, d'où est datée la déclaration de guerre à la Russie.

Le roi Léopold I^{er}, le fondateur de la dynastie, est représenté par plusieurs effigies, parmi lesquelles une dans le costume de l'Ordre de la Jarretière et une autre due au pinceau de Winterhalter, qui a peint également la reine Marie-Louise ayant sur ses genoux le duc de Brabant enfant ; puis celui-ci seul, à l'âge de dix ans. La galerie montre encore un portrait de la reine Victoria, le pape Pie IX, par Gallait, la reine Marie-Henriette par Angeli, un groupe représentant le duc de Brabant et le comte de Flandre par un peintre inconnu. LL. AA. RR. les princesses Louise, Stéphanie et Clémentine ne figurent pas dans la collection.

Enfin, M. Wauters énumère les plus importants parmi les tableaux modernes qui ornent les palais de Bruxelles et de Laeken. Et il ajoute ce détail :

Enfin, nous ferons une place à part, dans cette collection royale, à quatre numéros signés de noms d'amateurs : *Branche de glycine et Paysage fleuri*, par S. M. la reine Marie-Henriette ; *Paysage*, dessin à la plume par S. A. l'archiduchesse Stéphanie ; *Branche de clochettes*, par S. A. la princesse Clémentine

Ici, évidemment, il ne s'agit plus des œuvres d'art mises en vente.

LES TABLEAUX DU ROI

On a publié beaucoup de renseignements sur la collection de tableaux du Roi déjà en partie dispersée et dont la vente va s'achever. Parmi ces renseignements, il y en eut d'inexactes, il y en eut d'incomplets.

M. A.-J. Wauters vient de publier une étude très documentée et fort intéressante sur cette collection, et aussi sur celles que formaient dans les palais de Bruxelles, jadis, d'autres souverains. Il explique comment, malgré l'extraordinaire fécondité de nos artistes, nos Musées possèdent relativement peu d'œuvres de notre école.

Déjà, dit-il, au xv^e siècle, le palais de Bruxelles construit par Philippe le Bon était réputé pour ses richesses artistiques. Nous connaissons par un inventaire de 1516, le catalogue des ouvrages de peinture possédés par Marguerite d'Autriche, à Malines : le merveilleux portrait d'Arnolfini et de sa femme, par Jean Van Eyck, aujourd'hui à la National Gallery, y figure. Nous savons aussi que Marie de Hongrie, qui succéda à sa tante dans la charge de gouvernante des Pays-Bas, avait pour les arts un goût non moins vif. C'est elle qui enleva, à Louvain, pour l'envoyer en Espagne, la grande *Descente de Croix* de Roger Van der Weyden. Philippe II recueillit par héritage les trésors artistiques rassemblés à Bruxelles par son grand-père, son père et ses tantes. La plus grande partie décore les palais de Madrid et de l'Escurial, et surtout le Musée du Prado.

Sous les règnes suivants, d'autres collections furent formées, à Bruxelles, par les gouverneurs-généraux, notamment par les archiducs Ernest, Albert et Léopold-Guillaume. Les fameux Pierre Bruegel, du Musée impérial de Vienne, procèdent d'elles. La plus fameuse de ces collections fut celle de Léopold-Guillaume, gouverneur de 1646 à 1656 ; David Teniers en fut le conservateur. Lorsque le prince autrichien quitta Bruxelles, sa galerie le suivit dans sa retraite, à Vienne, où elle est devenue l'un des noyaux de la galerie impériale.

L'exode des œuvres flamandes continua au siècle suivant. Le gouverneur-général Maximilien-Emmanuel de Bavière fut un grand amateur d'art. Il draina les Pays-Bas en faveur de son pays et des collections qu'il y forma, à Munich et à Schleisheim. En 1731, après l'incendie de l'ancien palais des ducs de Brabant et de Bourgogne, à Bruxelles, Charles de Lorraine rassembla ce qui avait été sauvé du désastre, dans l'ancien hôtel de Nassau transformé en résidence princière. On y voyait, notamment, le chef-d'œuvre de Gosart, *L'Adoration des Mages*, aujourd'hui chez lord Carlisle, à Naworth-Castle. Au lendemain du décès du prince ses ayants droit dispersèrent en vente publique ce qui restait des richesses artistiques des anciens princes, et les Bruxellois « reconnaissants » élevèrent une statue au bon Charles de Lorraine.

Puis, au siècle suivant, ce fut le tour des conquérants français. Les commissaires de la Convention enlevèrent des Pays-Bas ce que les Espagnols et les Autrichiens y avaient laissé en fait d'œuvres d'art. Les palais étaient vides, mais les églises et les couvents leur offrirent un riche butin. En 1794, près de trois cents tableaux furent expédiés à Paris, et exposés au Louvre. A la chute de l'Empire français, en 1815, quatre-vingt-douze tableaux seulement revinrent en Belgique.

Les Pays-Bas érigés en royaume indépendant, on pouvait croire que ce qui après tant de désastres et d'exportation restait encore, en Belgique, des œuvres des vieux maîtres nationaux allait, enfin, demeurer dans le pays. Il n'en fut rien. La révolution de 1830 provoqua une nouvelle saignée, par l'enlèvement des tableaux de la galerie du prince d'Orange. Longtemps on négocia et ils ne quittèrent Bruxelles qu'onze années après la Révolution. Ils ne devaient, du reste, pas rester longtemps à La Haye, car le roi Guillaume livra, en 1850, sa collection aux commissaires priseurs : ses chefs-d'œuvre, notamment plusieurs triptyques de Roger Van der Weyden, sont à Berlin, d'autres tableaux à Saint-Petersbourg. Le Musée de Bruxelles a réussi à en conserver un souvenir, en rachetant les deux pièces capitales de Thierry Bouts le vieux et un triptyque de Van Orley. Ainsi, au fur et à mesure que les gouvernants de la Belgique formaient, à Bruxelles, une collection nouvelle, les tableaux qui la constituaient quittaient le pays, en même temps que le collectionneur. A la différence des grands Musées des Offices, du Prado, du Louvre, de Dresde, de la National Gallery, de l'Ermitage, de Vienne, de Munich, qui doivent leurs fonds aux galeries de leurs anciens princes, la collection de l'Etat, à Bruxelles, ne doit rien à ses souverains, en dehors de deux tableaux insignifiants, que lui offrit, en 1819, Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas.

M. Wauters décrit la plupart des tableaux anciens qui viennent d'être vendus par le Roi, et dit leur origine. Il rappelle notamment que le « Fra Angelico » avait été hérité par Léo-

Not. H. ...

La vente des tableaux du Roi. — Le correspondant anglais du *Matin* d'Amoyers écrit à ce propos :

La première de ces ventes remonte exactement à un an. En mai 1908 les frères Christie, dont vous savez la notoriété parmi les experts-commissaires de l'Europe et de l'Amérique, mettaient aux enchères une collection de vingt tableaux et de douze aquarelles dont le catalogue attribuait la possession à M. le duc de S... Personne ici n'ignorait dès ce moment que ces œuvres d'art étaient la propriété du roi des Belges qui a droit au titre de duc de Saxe. Cet incognito ayant été dévoilé par un de nos journaux hebdomadaires — le *Weekly Times* ou l'*Observer* — de rares commentaires se firent jour. Autant qu'il m'en souvient on raconta que les tableaux venaient non de Belgique, mais de France, et que les frères Christie avaient été appelés dans un château des environs de Paris pour les estimer et régler les conditions de leur intervention. La succursale parisienne d'une compagnie d'assurances américaine, qui a également des succursales à Londres, assura les œuvres d'art contre les risques du voyage et pour la durée des enchères. Cette première vacation ne produisit que la somme de 907,654 francs.

Un deuxième lot, moins important, fut mis aux enchères dans le courant du mois d'août, toujours chez les Christie, mais cette fois, bien que le propriétaire restât le même, le duc de S... était devenu le comte de R... Un seul journal, la *Pall Mall Gazette*, révéla que cette initiale s'appliquait au comte de Ravenstein, — titre et nom qui appartiennent à la famille de Saxe-Cobourg-Gotha. Les enchères produisirent 560,800 francs. Les tableaux venaient encore de Paris et avaient été assurés à Paris par la même compagnie. Un agent du gouvernement britannique assista à cette vacation et tenta d'y acquérir deux toiles pour la Galerie Nationale — une étude de femme par Alfred Stevens, et un cavalier militaire de Géricault — mais les enchères dépassèrent ses crédits, et il dut y renoncer.

D'autres ventes eurent lieu par la suite, les unes chez Christie, deux chez Sotheby. On m'assure qu'elles ont produit au-delà de quatre millions de francs. Où sont allés les tableaux ? Les experts-commissionnaires se refu-

National du

22 juin 1909

Le Van Dyck du Roi fait encore parler de lui. M. le ministre des sciences et des arts ayant fait connaître qu'un subside extraordinaire de 100.000 fr. serait mis à la disposition de la Commission des musées pour l'aider à payer les 150.000 fr., prix ne variant fixé par le Roi, l'affaire fut considérée comme définitivement conclue et le tableau exposé vendredi dernier, sur chevalet, dans la grande salle des Rubens du musée de Bruxelles. Nombre de visiteurs se présentèrent : ce fut, comme il fallait d'ailleurs s'y attendre, un succès de curiosité. La journée, pourtant, ne se passa pas sans incident. Le collectionneur bruxellois qui avait été l'intermédiaire entre le Roi et la Commission pour la vente de l'œuvre, arriva, fort mécontent, au musée, et donna l'ordre d'enlever la toile. Motif : avant toute exposition publique, déclara-t-il, le cadre du Van Dyck doit être restauré et redoré.

Le tableau a été enlevé, séance tenante, au nez d'un groupe de visiteurs parmi lesquels quelques-uns n'ont pu retenir cette réflexion :

— 150.000 francs, cela valait bien, outre la toile, un cadre irréprochable...

Détail qui a été rapporté par un journal anticatholique et officieux : après que la Commission des musées eut procédé au matin pour l'achat de ce tableau, à ce moment, un de ses membres, associé du Roi dans plusieurs affaires financières proposa de voter des remerciements au Souverain. Mais la motion ne fut pas accueillie et son auteur n'insista pas.

le XX s. au 25 mai-09

Le « Van Dyck » sera-t-il acheté ?

La commission des Musées délibère...

Il y a du neuf à propos de la vente des tableaux du Roi. On sait que la commission des musées s'est émue des négociations engagées pour la vente du tableau de Van Dyck qui figure dans la galerie royale. Dans sa dernière réunion, elle a émis le vœu, ce grand peintre étant très peu représenté dans nos musées, qu'une démarche fût faite auprès du Souverain pour obtenir qu'à prix égal le portrait de Duquesnoy lui fût cédé de préférence. M. Schollaert a fait pressentir le Roi qui a décliné avec empressement à ce désir. Le « Van Dyck » a été aussitôt transporté au musée de Bruxelles où la commission s'est réunie lundi après-midi pour l'examiner.

Le prix demandé est de 150,000 francs. Si la Commission décide l'achat, il y sera pourvu au moyen du crédit de 80,000 francs mis annuellement à sa disposition et dont 40,000 francs n'ont pas encore été employés cette année. Il est probable que le Gouvernement interviendra de son côté.

L'acheteur des Rubens serait un Belge

A titre documentaire, cet extrait du « *Matin* », de Paris :

« Le roi des Belges vend ses tableaux. Il les vend même fort bien et tout comme il sied à un royal amateur d'art. Les pièces, d'ailleurs, sont de qualité. Le total des premières ventes consenties la semaine dernière à un marchand parisien, dépasse, croyons-nous, deux millions.

— Je suis, nous disait hier ce marchand, le premier amateur auquel le Roi ait fait l'honneur de céder partie de ses tableaux. Certes, il me les a cédés moyennant un prix élevé; mais le prix de certains chef-d'œuvre n'est jamais trop élevé.

D'ailleurs, partie de ces toiles sont déjà revendues. Deux Rubens admirables, dont l'un au moins fut convoité hier par M. Bonnat, partant aujourd'hui pour l'Allemagne. Et leur acquéreur, rencontré chez le marchand de tableaux qui ramena de Bruxelles ces douze toiles préliminaires, nous disait :

— Je suis Belge, mais j'habite Francfort. Je compte pouvoir rassurer bientôt mes compatriotes belges en leur disant après de nouveaux achats : « Pourquoi tant d'émotion ? Les chefs-d'œuvre du Roi ne vont pas à l'étranger. Je les conserve... à Francfort. »

Les tableaux du Roi

Le Figaro publie, à propos de la vente de tableaux du roi des Belges, un article où il entend faire, d'après des « renseignements puisés à bonne source », une mise au point nécessaire, car, — observe-t-il avec raison — on a donné sur les causes de la dispersion de la collection royale « toutes sortes de détails, qui, s'ils ne relèvent pas exclusivement du roman, peuvent être pour la plupart taxés d'exagération. »

Tout d'abord, dit le journal parisien, il est évident que le Roi a toute liberté de vendre à qui bon lui semble les tableaux qui lui appartiennent en propre; il n'a donc nul besoin de se cacher, de faire vendre à Londres sous des noms d'emprunt, non plus que de vendre à l'amiable, en exigeant un serment de discrétion, appuyé, ce qui est tout à fait contradictoire, par les propos confidentiels livrés depuis quelques jours à la publicité. C'est, en effet, bien mal connaître le caractère du roi des Belges, que de lui prêter une pareille façon d'agir et un débordement tout à fait inhabituel d'épanchements aussi familiers.

La vérité est tout autre. Il y a eu huit tableaux du château de Laeken vendus à un marchand parisien, mais de ce marché la commission des musées n'a pas pu ne pas être tenue au courant. Car ce fut un des membres les plus notoires de la commission des musées, M. Cardon, collectionneur éclairé lui-même et peintre-décorateur du Roi, qui vint à Paris s'occuper de la négociation.

Ces huit tableaux sont : un Hobbema, deux esquisses de Rubens, deux petits tableaux de Thierry Hals (et non de Frans Hals, comme on l'a dit, ce qui n'est pas du tout la même chose au point de vue de la réalisation pécuniaire), un tableau de Jan Steen, deux de Teniers. Après avoir donné quelques détails sur ces huit tableaux, le Figaro continue :

On a prétendu que la vente avait été consentie pour une somme de deux millions, ce qui mettrait chacun de ces tableaux, fort intéressants, mais non uniques, extraordinaires, incomparables, à une cote quelque peu fabuleuse.

Certes, nous ne pouvons donner exactement le chiffre auquel le marché s'est conclu, l'acheteur et le vendeur — en l'espèce M. Cardon, délégué de la liste civile — pourraient seuls nous le dire; mais nous pouvons tirer des déductions de ce fait que d'autres acheteurs éventuels étaient allés à Bruxelles, qu'ils avaient formulé des offres, et qu'on leur avait répondu par des chiffres au-dessous desquels les tableaux ne seraient pas vendus. Or il y a un écart sérieux entre ces prix-là et le prix annoncé. C'est ainsi que l'on demandait 350,000 francs pour l'Hobbema, tout en laissant entendre qu'une offre de 250,000 francs aurait des chances d'être écoutée.

Il est donc permis de conclure que, même en prêtant à l'acheteur actuel un geste particulièrement généreux, qui n'est guère dans les habitudes commerciales, la vente des huit tableaux composant le lot ne doit pas excéder cinq à six cent mille francs.

D'ailleurs, de l'avis même de personnages bien placés pour ne pas ignorer ce que portent les inventaires, la valeur attribuée à toute la collection de tableaux anciens du Roi était de deux millions; et encore on s'était accoutumé à en attribuer un au *Saint Benoît* de Rubens.

Car il reste encore quelque chose, n'est-ce pas, dans la collection du Roi : il y reste des œuvres importantes.

Nous ne garantissons pas la liste complète, mais nous ne croyons pas nous tromper de beaucoup. Voici :

Un admirable portrait du *Sculpteur Duquesnois*, par Van Dyck. Ce Duquesnois est l'auteur du *Mannekenpispis* de Bruxelles. Ce chef-d'œuvre irait, dit-on, prochainement au Musée de Bruxelles, à qui il serait cédé pour 150,000 francs.

Une grande toile de Rubens, *les Miracles de saint Benoît* en présence de Totila, roi des Goths, toile peinte par Rubens pendant son séjour à l'abbaye d'Affligem, et qui fut achetée en 1881, à la vente Tencé, de Lille, pour 178,500 francs avec les frais; cette œuvre par ses dimensions ne peut convenir qu'à un musée : on en demande 800,000 fr.

Une *Sainte Thérèse, priant pour les âmes du Purgatoire*, du même maître; œuvre qui fut achetée en 1859 à la vente Patureau, pour 16,000 francs.

Un petit tableau de Rembrandt; puis *Une Vierge et l'Enfant Jésus entourés d'anges*, de Fra Angelico da Fiesole, tableau ayant appartenu à la princesse Charlotte de Galles, première épouse du roi Léopold I^{er} et fille du roi d'Angleterre George IV.

Une copie par Delacroix du *Saint Benoît*, une *Antigone guidant Œdipe*, par Ingres, et un Delacroix encore, *Saint Sébastien secouru par les saintes femmes*, tableau acquis en 1873 à la vente Laurent Richard et actuellement en quête d'un preneur à Paris.

Il faut y ajouter toute une série de portraits de souverains et de souveraines, d'une qualité inégale, mais que d'ailleurs il n'est pas question de vendre. Quant à la collection de tableaux flamands et belges des peintres modernes, ce n'est un secret pour personne, même pour les gens qui ne les ont pas vus, que la réalisation de beaucoup d'entre eux en ce moment serait des plus difficiles, et, disons-le, désastreuse, même en Belgique.

Que reste-t-il de tout le bruit fait autour de cette affaire? Une simple transaction commerciale, comme tout amateur a le droit d'en conclure, et une curiosité un peu nerveuse, excitée par de faciles dépenses d'imagination, ayant leur point de départ dans le mystère insuffisant, d'ailleurs, — demi-mystère qui prête aux commérages, — dont l'intermédiaire du vendeur eût devoir entourer la mission qui lui était confiée.

L'article du Figaro, on l'a vu, met d'une certaine façon en cause M. Cardon. La Gazette dit à ce propos :

Nous croyons savoir pourtant que la Commission des Musées n'a été mise au courant qu'après que les premières ventes furent accomplies. Et rien ne prouve que M. Cardon, en cette affaire mandataire du Roi, eût le droit de la prévenir.

Constatons que M. Cardon, qui est évidemment incapable de trahir les intérêts de l'Art national et ceux du Musée, dont il est un des « commissaires », n'a pas cru, qu'au regard de ces intérêts, la vente de certains

de ses tableaux par le Roi fut une sorte d'acte criminel; sinon, il est certain qu'il n'eût pas voulu s'en rendre complice. L'opinion de M. Cardon en l'espèce a quelque valeur; elle en a au moins autant que celle des journaux qui continuent, à propos de la vente des tableaux en question, la campagne de dénigrement contre le Roi qu'ils avaient mené déjà à propos du Congo.

M. Picard écrivait, dimanche, dans la *Chronique* :

Le Roi a des tableaux et il prétend les vendre! Il en a même déjà vendu. Sans demander la permission à Kaekebroeck! Ça, c'est criminel!

En effet, comme ce pauvre homme a le malheur d'être roi, paraît qu'il n'a pas pu disposer de ses meubles à sa manière, comme le peut Pielsticker van Muisenwinckel, mon voisin, ou Mollekot-Weibersnickel, l'agent de change.

La Constitution garantit quatre libertés: de l'enseignement, de la presse, des cultes, de l'association. Ça, c'est vrai! Mais jusqu'est la-dedans la liberté de vendre ses tableaux quand on en a, spécialement pour le Roi, autrement dit « le tyran »?

Etre roi, c'est avoir le privilège de se voir embêté tout le temps, spécialement si on s'avise de faire, dans le domaine des choses privées, ce que le premier venu, voyou ou non voyou, fait sans que même les plus démocratissimes songent à le critiquer, par l'excellente raison qu'ils le font eux-mêmes tout le temps et sans se gêner.

Le *Bien Public*, reprenant ces lignes de M. Picard, ajoute :

C'est en effet un axiome assez communément reçu que les têtes couronnées sont des têtes de Turcs et que les citoyens attestent leur vigueur démocratique en tapant dessus à tour de bras.

De tous les Belges, c'est le roi des Belges qui est le plus fréquemment attaqué et outragé par la presse.

On se permet contre lui ce qu'on ne se permettrait certainement pas contre le plus simple des particuliers, en se disant sans doute que le particulier pourrait se défendre, tandis que le Roi ne se défend pas. L'argument peut sembler plausible et pratique; mais il est permis de trouver qu'il fait peu d'honneur à la conscience et au courage de ceux qui s'en prévalent.

Après avoir affirmé que le Roi a le droit strict d'agir comme le premier venu sans que ses actes privés relèvent de l'opinion publique, M^e Picard termine sa consultation en rappelant respectueusement à Sa Majesté qu'il est des circonstances où il appartient au Souverain de s'élever au-dessus du niveau général :

« On sait, Sire, que vous vous montrez » supérieurement dédaigneux du qu'en » dira-t-on. La longue vie enseigne à l'être » et même à s'y complaire vis-à-vis du « pro- » fanum vulgus », chanté par Horace. Mais » si l'on est ingrat et tracassier envers vous, » est-ce une raison suffisante pour vous ré- » soudre à devenir mesquin? »

Divers journaux bruxellois donnent à entendre que les résolutions royales échappent au reproche de mesquinerie que font entrevoir les observations de M. Picard. On annonce, en effet, que plusieurs tableaux importants seront placés dans notre musée national et que le produit global de la vente recevra une destination d'intérêt général dont la Belgique n'aurait qu'à se louer. Si ces nouvelles se confirment, nous assisterons donc prochainement à ce que l'on serait tenté d'appeler les représailles de la générosité. Ce serait une manière vraiment royale d'exercer le droit de réponse : le « premier venu » n'en pourrait pas faire autant.

On a annoncé que la Commission des Musées avait décidé d'offrir au Roi 150,000 francs pour le portrait de Duquesnoy par Van Dyck; c'est le prix qui était offert à ce moment par un amateur. Nous croyons savoir que depuis, une offre plus élevée — elle irait, si nous sommes bien renseignés, à 200,000 francs — serait venue de l'étranger. Bien entendu, il n'en sera pas tenu compte.

LE MATIN BRUXELLOIS

Observatoire royal. — Bulletin du 13.
 Situation atmosphérique générale 8 h. du m.
 Baromètre à 0° et au niveau de la mer (var.). 767.4
 Température à 8 heures du matin..... 12.9
 Maximum de la veille. 14.0 min. de la nuit 4.9
 Normale..... 12.2
 Température Maximum absolu..... 29.0
 Minimum absolu..... 1.4
 Déclinaison magnétique à midi, à Uccle.. 13°35'9
Ephémérides du 13.
 Soleil. Lever, 4. — Coucher, 19 h. 20
 Lune. Lever, 1.52 — Coucher, 11 h. 6
 Temps officiel, à midi vrai, à Uccle, 11 h. 38 440
 La situation s'est considérablement modifiée depuis hier. Une dépression dont le centre, voisin de 756mm, se trouve sur la côte sud-occidentale de la Norvège, s'étend vers le nord de l'Europe. La pression reste élevée sur l'ouest et le sud de l'Europe, dépassant 770mm au sud-ouest des Iles Britanniques.
 Le vent est modéré d'entre SW. et NW. sur nos contrées.
 La température a généralement monté; en Belgique, elle est comprise entre 10 degrés et 15 degrés.
 Prévisions : Vent SW. à NW. modéré; ondées.

Léopold II vend tous ses tableaux, sculptures, bibelots d'art, meubles anciens et antiquités égyptiennes.

Une enquête poursuivie par nous, dans divers milieux, nous permet de publier des renseignements complets sur la vente annoncée depuis quelques jours.
 Hier, une feuille maçonnique, commensale du Roi et dont le Roi se dit « le vieil abonné », annonçait que quatre tableaux appartenant à la galerie royale avaient été vendus, mais que ces toiles « n'étaient pas des plus importantes ». Cette note a-t-elle été publiée avec le désir de calmer l'émotion que le bruit d'une vente de la galerie royale a provoquée dans le monde artistique? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, elle a le grave défaut, nous dit-on, d'être complètement inexacte.
 Voici la conversation que nous avons eue ce matin avec une personnalité très attachée

— Léopold II, nous dit notre honorable interlocuteur, met en ce moment à exécution un projet qu'il a conçu depuis longtemps : celui de vider les palais royaux et de vendre tout ce qui lui appartient.
 — Quelles sont les toiles vendues jusqu'à ce jour?
 — Un magnifique paysage d'Hobbema évalué 300,000 francs; deux Franz Hals et un tableau de Rubens représentant le peintre Franck. Contrairement à ce qui a été dit, ces quatre tableaux figurent au nombre des plus précieux de la galerie royale. M. Kleinberger, acheteur et vendeur de tableaux, résidant à Paris en a déjà pris possession.
 — La vente sera-t-elle limitée à ces œuvres-là?
 — Non. Tous les autres tableaux (qui ont été expertisés au début de l'année par M. Petit, propriétaire de la salle de la rue de Sèze à Paris) seront également vendus soit à Paris, soit à Londres. **Parmi les TABLEAUX INVENTORIÉS et expertisés par M. Petit figurent des portraits de LA PREMIERE REINE DES BELGES, de LA REINE VICTORIA D'ANGLETERRE, et d'autres, dus aux pinceaux des maîtres Lawrence et Winterhalter. J'ignore si ces portraits qui faisaient déjà partie de la galerie royale au temps de Léopold Ier seront vendus.**

Dans les milieux artistiques où la nouvelle de ces ventes de la main à la main fait sensation, les sentiments sont partagés quant à l'opportunité d'une offre à faire au Souverain, afin que cette galerie ne soit pas dispersée à l'étranger.
 Un artiste nous a dit :
 — Tous ces tableaux sont la propriété personnelle du Roi qui est entré en leur possession soit par voie d'héritage, soit en les payant de ses deniers. En droit donc, rien à objecter. Rien à empêcher, non plus, puisqu'il n'existe pas encore en Belgique une législation empêchant les œuvres d'art connues et classées de sortir du pays.
 Mais il me semble que les musées, qui existent certaines lacunes, notamment en ce qui concerne Van Dyck, devraient saisir l'occasion et prier le Roi de donner à prix égal, la préférence à ces musées pour l'acquisition de quelques toiles, principalement du remarquable et authentique Van Dyck figurant dans la galerie royale.

mettent de dire que le Roi a résolu de vendre, non seulement ses tableaux, mais que des négociations sont actuellement pendantes en vue de la vente de tout ce qu'il y a d'intéressant, au point de vue artistique, dans les diverses résidences royales : sculptures, bibelots d'art, meubles anciens et antiquités égyptiennes.
 Sur ce dernier point, les renseignements suivants nous ont été fournis par un collectionneur bruxellois notable :
 — Quand, il y a de nombreuses années, Léopold II eut achevé son voyage en Egypte, Léopold Khédivé fit don à Sa Majesté de nombreux présents consistant en curiosités et antiquités égyptiennes. Tout cela fut, en son temps, expédié à Bruxelles et déposé dans... les anciennes écuries de la Reine, où des sarcophages ont été utilisés comme encochements et ont servi de socle à des pots de fleurs. Ces antiquités n'ont été remises à aucun musée. Elles seront, je crois, englobées dans la vente générale qui vient de commencer par ordre du Souverain.

Le Mont des Arts

M. De Mot en mauvaise posture

La « Fédération de défense des intérêts bruxellois », conduit par son président M. Hanssens a été reçue mercredi après-midi, par MM. Mesens et De Mot, sénateurs, Nerinck, Colfs, Delporte, Decoster, Lemonnier, Bertrand, Huysmans Féron et Monville.
 M. Hanssens a donné lecture d'une adresse au Parlement et a demandé aux mandataires de la capitale d'user de leur influence auprès de M. le Ministre des Travaux publics afin que les travaux d'appropriation des terrains de la Montagne de la Cour, travaux en cours d'exécution, soient arrêtés. Cette intervention, a-t-il ajouté, est d'autant plus nécessaire et urgente que ces travaux revêtent un caractère définitif, contrairement aux engagements pris par le Ministre.
 M. Monville a annoncé qu'il interpellait le Ministre et déposerait un ordre du jour concluant à la suspension des travaux.
 M. De Mot a signalé qu'à son avis le vote d'une résolution trop catégorique peut présenter des dangers. Plusieurs fois, a-t-il dit, l'on a constaté que les mandataires de l'arrondissement de Bruxelles n'ont pu se mettre d'accord sur des questions d'intérêt général et alors, force a été de tout remettre en suspens. N'y a-t-il pas lieu de craindre que le Ministre réponde à notre démarche par une suspension des travaux pendant un temps indéfini?
 Les membres de la Fédération ont protesté contre la manière de voir de M. De Mot. Un membre a même, nous dit-on, reproché avec véhémence à M. le bourgmestre, de faire preuve de mollesse en la circonstance et de ne pas remplir, énergiquement son devoir de premier magistrat de la capitale.
 M. Teugels, membre de la Fédération, a rappelé qu'une simple démarche du Conseil Communal d'Anvers avait « fait reculer le Ministre dans la question du transbordement ». Pourquoi, a-t-il ajouté, le Conseil Communal et la députation parlementaire de Bruxelles seraient-ils moins puissants quand il s'agit du Mont des Arts?
 La réunion a pris fin sur une déclaration de M. Nerinck qui a promis de s'associer à l'ordre du jour de M. Monville réclamant une suspension très temporaire des travaux et la communication des plans.

mes de l'accident que nous avons rapporté sont : Emile Bartholoméus, âgé de 11 ans habitant avec ses parents à Woluwe-Saint-Pierre et Jean Recoquillon, âgé de 14 ans beau-fils de M. Van der Elst, garde champêtre de Stockel, qui a épousé la mère de l'élève Jean en secondes noces.
 Emile Bartholoméus, qui avait fait sa première communion, il y a trois semaines a été tué sur le coup.
 Jean Recoquillon est grièvement blessé aux bras et aux jambes.
 L'accident est dû à l'imprudence des victimes qui s'étaient accrochées à une voiture de maître attelée de deux chevaux se dirigeant vers Tervuren.
 Comme l'attelage dévalait la pente du Rond Point, les deux gamins sautèrent brusquement sur le sol et, en courant allèrent se jeter sous l'automobile, venant en sens inverse, et, d'après les dires de plusieurs témoins, roulant à une allure plutôt modérée.
 Jean Recoquillon, a passé une assez bonne nuit; mercredi matin, son état s'était légèrement amélioré, sauf complications, les médecins espèrent le sauver.
 De l'enquête il résulte que le chauffeur ne peut être rendu responsable de ce malheur.



Le Roi, venant de Paris, est attendu pour aujourd'hui jeudi, à 11 heures du soir, à la halte du Pavillon de Lacken.

Transformations à l'Hôtel central des Postes. — Les locaux de l'Hôtel central des Postes et Télégraphes, à Bruxelles, sont devenus trop exigus pour les manipulations et autres opérations que nécessite le service postal.
 Aussi l'administration a-t-elle décidé que M. Renson, directeur du service postal du Brabant, et son personnel, quitteront la place de la Monnaie pour être logés dans un autre immeuble de l'Etat; ce départ rendra disponibles les locaux du premier étage qui seront aménagés pour recevoir le service du triage des imprimés, prospectus, circulaires, etc., qui se développe chaque jour dans des proportions énormes. Des ascenseurs seront installés pour monter du rez-de-chaussée à l'étage les sacs renfermant les imprimés.
 Diverses mesures devront être prises encore pour d'autres services postaux trop à l'étroit actuellement dans les locaux de la place de la Monnaie.

L'Union des Ingénieurs sortis des Ecoles spéciales de l'Université de Louvain, dans son assemblée générale de mardi, a proclamé comme président d'honneur M. Dewalque, professeur à l'Université.

Comment on « encourage » le volontariat. — Un père de famille wallon nous communique l'extrait, que voici, d'une lettre de son fils, âgé de 20 ans, volontaire de carrière, actuellement sous-officier :

Vous me demandez des renseignements sur mes études. Voici les choses telles qu'elles sont :
 Comme vous le savez, je suis entré en octobre, en 5e division. Au mois de janvier, on fit un examen. Après avoir obtenu mes moyennes dans les branches suivies, je me vis descendre de cours. J'en parlai au commandant A. E. M. X... qui, après avoir revu mes compositions, me fit rentrer en 5e division.
 Au mois de mars, on fit de nouveau un examen, élémentaire cette fois-ci, pour connaître les candidats définitifs à l'examen pour la sous-lieutenance par les cadres. J'obtins de très belles cotes dans toutes les branches; mais une cote d'exclusion en français. Pour cette raison, je ne peux participer aux examens. Mais, il se fait qu'un sergent-fourrier qui a des cotes d'exclusion en géographie et en mathématiques peut se présenter!
 Ce n'est pas tout : un autre sergent, qui, comme moi échoue en français et n'a pas d'aussi belles cotes en mathématiques, peut aussi aller à l'examen de Bruxelles.
 Voilà la vérité, vérité qui peut être contrôlée. Voilà aussi la justice telle qu'on la pratique quand les protections s'en mêlent, quand un gros bonnet, oncle ou parent quelconque, met le pouce sur la gorge de certains examinateurs.

Je ne peux donc pas aller à l'examen! Plus j'approche de la fin de mon premier terme d'engagement, plus je constate et sens que je suis à l'armée, dans un milieu qui ne me sied point, à quel point de vue que je me place. Aussi figurent-elles aux résolutions que je vous ai exprimées, je réclame mon examen de commis direct pour le mois de juin 1910, vu qu'il n'y en a pas cette année. Je ne délaisse cependant pas les sciences commerciales ni le flamand. Je me propose même d'apprendre l'anglais ou l'allemand.

LA JOURNÉE DU JEUDI

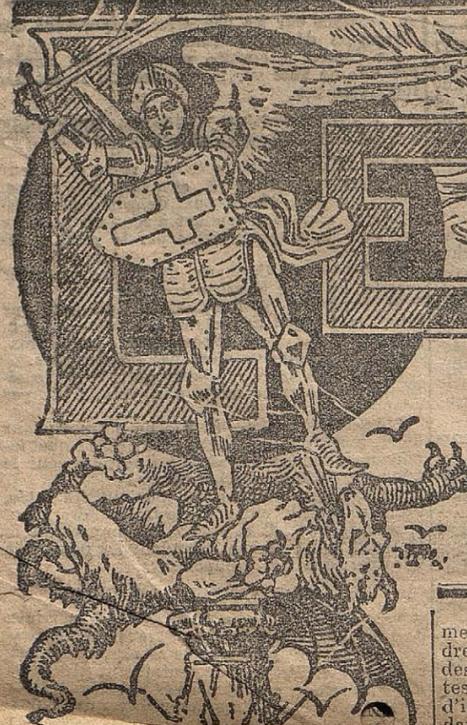
- Au Musée Moderne, Ve Salon du cercle d'art « Vie et Lumière ».
- Rue Royale, 198, Exposition des Cent Portraits. (Jusqu'au 31.)
- A 9 h., au boulevard du Midi, foire aux chevaux.
- A 2 h., au Palais du Cinquantenaire, concours hippique.
- A 2 h. 1/2, au Palais de justice (1re chambre de la cour d'appel), conférence flamande du Barreau de Bruxelles : « Een zeventiende-eeuwse » « Parnassien », par M. Pol de Mont.
- A 3 h., au Parc, concert par la musique du régiment des carabiniers.
- A 3 h., au bois de la Cambre, concert par l'Harmonie communale.
- A 7 h. 1/2, au Palais de justice, audience publique du conseil de prud'hommes.
- A 8 h., au kiosque de la Grand'Place, concert par la Fraternité bruxelloise.
- A 8 h., séance du conseil communal de Schaerbeek.

Affreux accident d'automobile.

Un élève tué, un autre grièvement blessé. NOUVEAUX DETAILS. Les noms exacts des deux écoliers, victi-

Les colonies néerlandaises à l'Exposition de Bruxelles. — Un article du « Telegraaf » annonce la constitution aux Indes d'une

Nos informations particulières nous per-



LE NATIONAL BRUXELLOIS

RUE MONTAGNE-AUX-HERBES-POTAGÈRES 12

Les annonces sont exclusivement reçues au « NATIONAL », 12, Montagne-aux-Herbes-Potagères (Téléphone 1162) et à l'AGENCE HAVAS, 34, rue d'Argent. BUREAUX OUVERTS DE 9 A 6 HEURES.

ANNONCES :
Sujets demandant place: 1 à 4 lignes, fr. 0.75
Demandes et offres d'emploi: 1.00
de page: de 1 à 3 lignes, 1.00
(Chaque ligne supplémentaire: 40 centim.)
Réclames 3^e page (avant Bourse): la ligne, 1.25
Fait Divers (comm., milieu ou fin): 5, 4 et 3.00
Nécrologies: la ligne 2.00

Le NATIONAL est distribué au rez-de-chaussée de toutes les maisons situées à l'intérieur des boulevards circulaires moyennant remboursement du prix de port, soit 30 centimes par mois. A l'étranger ou au-delà des boulevards, il est servi 10 centimes par semaine ou 50 centimes par mois contre ticket-quittance.

Observatoire royal. — Bulletin du 13.
Situation atmosphérique générale 8 h. du m. 107.4
Baromètre à 0 et au niveau de la mer (var.) 107.4
Température à 8 heures du matin..... 12.2
Maximum de la veille, 14° 0 min. de la nuit 12.2
Normale..... 12.2
Température Maximum absolue..... 29.0
Minimum absolu..... 1.4
Déclinaison magnétique à midi, à Uccle..... 13° 35' 9
Éphémérides du 13.
Soleil, lever, 4. — Coucher, 19 h. 20
Lune, lever, 1.52. — Coucher, 11 h. 6
Temp. officielle, à midi, à Uccle, 11 h. 38 1/4 10
La situation s'est considérablement modifiée depuis hier. Une dépression dont le centre, voisin de 756mm, se trouve sur la côte sud-occidentale de la Norvège, s'étend vers le nord de l'Europe. La pression reste élevée sur l'ouest et le sud de l'Europe, descendant 770mm au sud-ouest des Îles Britanniques.
Le vent est modéré d'entre SW. et NW. sur les côtes.
La température a généralement monté; en Belgique, elle est comprise entre 10 degrés 5 et 15 degrés.
Prévisions: Vent SW. à NW. modéré; ondées.

Léopold II vend tous ses tableaux, sculptures, bibelots d'art, meubles anciens et antiquités égyptiennes.
Une enquête poursuivie par nous, dans divers milieux, nous permet de publier des renseignements complets sur la vente annoncée depuis quelques jours.
Hier, une feuille maçonnique, commensale du Roi et dont le Roi se dit « le vieil abonné », annonçait que quatre tableaux appartenant à la galerie royale avaient été vendus, mais que ces toiles « n'étaient pas des plus importantes ». Cette note a-t-elle été publiée avec le désir de calmer l'émotion que le bruit d'une vente de la galerie royale a provoquée dans le monde artistique? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, elle a la grave défaut, nous dit-on, d'être complètement inexacte.
Voici la conversation que nous avons eue

mettent de dire que le Roi a résolu de vendre, non seulement ses tableaux, mais que des négociations sont actuellement pendantes en vue de la vente de tout ce qu'il y a d'intéressant, au point de vue artistique, dans les diverses résidences royales: sculptures, bibelots d'art, meubles anciens et antiquités égyptiennes.
Sur ce dernier point, les renseignements suivants nous ont été fournis par un collectionneur bruxellois notable:
— Quand, il y a de nombreuses années, Léopold II eut achevé son voyage en Egypte, le Khédive fit don à Sa Majesté de nombreux présents consistant en curiosités et antiquités égyptiennes. Tout cela fut, en son temps, expédié à Bruxelles et déposé dans... les anciennes écuries de la Reine, où des sarcophages ont été utilisés comme enrochements et ont servi de socle à des pots de fleurs. Ces antiquités n'ont été remises à aucun musée. Elles sont, je crois, englobées dans la vente générale qui vient de commencer par ordre du Souverain.

Le Mont des Arts

M. De Mot en mauvaise posture
La « Fédération de défense des intérêts bruxellois », conduit par son président M. Hanssens a été reçue mercredi après-midi, par MM. Mesens et De Mot, créateurs, Nerinck, Collis, Delporte, Decoster, Lemonnier, Bertrand, Huysmans Féron et Monville.
M. Hanssens a donné lecture d'une adresse au Parlement et a demandé aux mandataires de la capitale d'user de leur influence auprès de M. le Ministre des Travaux publics afin que les travaux d'appropriation des terrains de la Montagne de la Cour, travaux en cours d'exécution, soient arrêtés. Cette intervention, a-t-il ajouté, est d'autant plus nécessaire et urgente que ces travaux revêtent un caractère définitif, contrairement aux engagements pris par le Ministre.
M. Monville a annoncé qu'il interpellera le Ministre et déposera un ordre du jour concluant à la suspension des travaux.
M. De Mot a signalé qu'à son avis le vote d'une résolution trop catégorique peut présenter des dangers. Plusieurs fois, a-t-il dit, l'on a constaté que les mandataires de l'arrondissement de Bruxelles n'ont pu se mettre d'accord sur des questions d'intérêt

mes de l'accident que nous avons rapporté sont: Emile Bartholoméus, âgé de 11 ans habitant avec ses parents à Woluwe-Saint-Pierre et Jean Recoquillon, âgé de 14 ans, beau-fils de M. Van der Elst, garde champêtre de Stockel, qui a épousé la mère du petit Jean en secondes noces.
Emile Bartholoméus, qui avait fait sa première communion, il y a trois semaines, a été tué sur le coup.
Jean Recoquillon est grièvement blessé aux bras et aux jambes.
L'accident est dû à l'imprudence de deux hommes qui s'étaient accrochés à une voiture de maître attelée de deux chevaux se dirigeant vers Tervueren.
Comme l'attelage dévalait la pente de Rond Point, les deux gamins sautèrent brusquement sur le sol et, en courant allèrent se jeter sous l'automobile, venant en sens inverse, et d'après les dires de plusieurs témoins, roulant à une allure plutôt modérée.
Jean Recoquillon, a passé une assez bonne nuit; mercredi matin, son état s'était légèrement amélioré, sauf complications, les médecins espèrent le sauver.
De l'enquête il résulte que le chauffeur ne peut être rendu responsable de ce malheur.



Le Roi, venant de Paris, est attendu pour aujourd'hui jeudi, à 11 heures du soir, à la halte du Pavillon de Laeken.
Transformations à l'Hôtel central des Postes. — Les locaux de l'Hôtel central des Postes et Télégraphes, à Bruxelles, sont devenus trop exigus pour les manipulations et autres opérations que nécessite le service postal.
Aussi l'administration a-t-elle décidé que M. Renson, directeur du service postal du Brabant, et son personnel, quitteront la place de la Monnaie pour être logés dans un autre immeuble de l'Etat; ce départ rendra disponibles les locaux du premier étage qui seront aménagés pour recevoir le service du triage des imprimés, prospectus, circulaires, etc., qui se développe chaque

bienvoillant de Marnix de Sainte-Aldegonde. Une ravissante fillette, aux longs cheveux blonds, joue, sous la garde d'une respectable gouvernante en attendant d'aller à l'école. Un jardinier ratisse avec soin les plates-bandes.
A l'insu de tous, un affreux matou, à la robe d'une jaune sale, évadé sans doute d'une des vieilles ruelles du quartier, vient de se glisser dans l'herbe. Il se dissimule sous les houx, rampant, cherchant sans doute à se confondre avec la couleur terne de la terre. Il grimpe vers qu'elle que proie. De quel moment s'échappent, en effet, dans l'herbe des pelouses et se roulent dans le fin gravier des chemins. Mais les vieux pierrots ont aperçu leur ennemi, ils piaillent éperdument pour mettre en garde les jeunes, les inexpérimentés. Soudain le félin détend ses muscles et d'un bond se jette sur un pauvre oiseau qui pour la première fois a quitté le nid maternel.
L'affreux matou emporte sa proie et s'enfuit vers le fond du jardin...
Seulement, la fillette a entendu les cris du petit moineau; elle a vu une partie du drame dont le tragique dénouement est proche. Elle accourt vers les étudiants, les supplie, les larmes aux yeux, de sauver le petit moineau dont on entend les appels désespérés. Les jeunes gens s'exécutent de fort bonne grâce et, après une chasse assez mouvementée, réussissent à faire lâcher prise à Raminagrobis: le petit moineau n'est que légèrement blessé. On le remet à la charmante fillette qui le serre contre elle, et l'emporte en disant qu'elle va le soigner jusqu'à ce qu'il soit guéri! Ensuite elle le rendra à la liberté!
La chronique des accidents. — Mme Elisabeth Meker, descendait le boulevard du Jardin Botanique, mercredi matin, lorsqu'à hauteur de la rue Neuve, elle fut renversée par un cheval attelé à un camion. La victime de cet accident a été soignée à l'hôpital Saint-Jean.
— Mercredi matin, à l'angle de la chaussée de Bruxelles et de la rue du Moulin, à Forest, au moment où le tram venant de Bruxelles rencontrait celui allant du côté opposé, la voiture remorquée du premier sauta des rails et se jeta devant le second. Un choc formidable se produisit, la voiture remorquée fut entièrement démantibulée et un ouvrier, nommé Henri Debroux, âgé de 30 ans, demeurant rue des Capucins, à Bruxelles, fut atteint par une barre de fer tordue et grièvement blessé. Après avoir reçu les premiers soins du docteur Ernotte, appelé d'urgence, il a été transporté à l'hôpital. D'autres personnes ont été encore blessées, mais peu grièvement.
Les dégâts, tant à la voiture remorquée

qu'il aurait deux punitions marquées.
Navré, il remonta à sa chambre et se pendit au moyen d'une corde.
Lorsque le régiment revint de sa marche de nuit, les camarades de chambre trouvèrent leur jeune compagnon à l'état de cadavre. Celui-ci a été transporté au dépôt mortuaire.
Attentat contre un train. — Le train de ceinture allant de Schaerbeck à la gare du Midi, roulait mercredi matin, à 7 heures, entre les stations de Molenbeek et d'Anderlecht, lorsque, arrivé à proximité du pont de la rue de Birmingham, des jeunes gens l'assaillirent à coups de pierre. L'un des projectiles traversa la vitre du fourgon et frappa à la tête un chef-garde qui s'affaissa grièvement blessé, perdant du sang en abondance. Les plus actives recherches ont été entreprises pour découvrir les auteurs de cet acte stupide.
Inquiétante disparition d'une mère avec son enfant. — Mardi matin, vers 7 heures, à la suite d'une dispute qu'elle avait eue avec son mari, l'épouse Roodhoofd, demeurant rue des Goujons, à Cureghem, a quitté le domicile conjugal emmenant avec elle sa fillette de cinq ans.
Malgré toutes les recherches faites on n'est pas parvenu à retrouver les traces de la mère ou de l'enfant. Leur signalement a été transmis dans toutes les directions.
Bagarre sanglante. — Deux ménagères, la femme L... et la femme B..., demeurant à Woluwe-Saint-Lambert, après s'être disputées, mardi après-midi, en étaient venues aux mains. Pendant la bataille survint le fils B..., âgé de 17 ans, qui s'empara d'un pavé et le lança à la tête de la femme L... qui fut atteinte à la tempe par un angle de la pierre, qui lui fit une profonde blessure. L'état de la victime est fort grave.
La Reine de la Mode, journal mensuel, contenant le plus grand nombre de gravures ou les modèles les plus élégants. 50 centimes partout.
Deux drames évités. — Un batelier d'Anvers, Louis Van Daelen, qui était à la recherche de sa femme, qui l'avait quitté à la suite d'une scène de ménage avait découvert celle-ci dans une maison de la rue Edouard Fiers, à Schaerbeck, où elle s'était engagée comme servante. Mercredi

Lire en troisième page :

NOS NOUVELLES DE LA NUIT

LES TABLEAUX DU ROI

Voici qu'il y a une affaire des Tableaux du Roi!

On potine là-dessus dans tous les coins, c'est-à-dire dans tous les cabarets et dans tous les journaux.

Le Roi a des tableaux et il prétend les vendre! Il en a même déjà vendu. Sans demander la permission à Kaekebroeck! Ça, c'est criminel!

En effet, comme ce pauvre homme a le malheur d'être roi, paraît qu'il n'a pas de ses meubles à sa manière, comme le peut Pielsticker, van Muisenwinkel, mon voisin, ou molleket-Weibersnickel, l'agent de change.

La Constitution garantit quatre libertés : de l'enseignement, de la presse, des cultes, de l'association. Ça, c'est vrai! Mais où est là-dedans la liberté de vendre ses tableaux quand on en a, spécialement pour le Roi, autrement dit « le tyran »?

Etre roi, c'est avoir le privilège de se voir embêté tout le temps, spécialement si on s'avise de faire, dans le domaine des choses privées, ce que le premier venu, voyou ou non voyou, fait sans que même les plus démocratissimes songent à le critiquer, par l'excellente raison qu'ils le font eux-mêmes tout le temps et sans se gêner.

La plus claire des lois divines ou humaines est de se conduire avec l'innocence de l'effronterie.

Examinons, néanmoins, de plus près la conjoncture.

Si l'article 6 de la susdite Constitution proclame avec ingénuité que tous les Belges sont égaux (le texte, effrayé de cette impudence, ajoute tout de suite : « devant la Loi »), c'est une grande controverse que de savoir si ce texte est applicable au nommé Léopold de Saxe-Cobourg, plus généralement malmené, voire insulté, sous le nom de Léopold II, que Célestin Demblon, à qui la langue fourche parfois malgré sa très réelle éloquence, prononce Cléopold, en vertu d'une prétendue anecdote de coulisse qui n'est pas arrivée. Rien n'est plus vrai que ce qui est faux.

Léopold II est donc propriétaire de tableaux. Il a une galerie comme l'illustre Rockefeller qui donne dans le « Petit Bleu » de si bons conseils pour s'enrichir, dont aucun n'est réalisable, ou comme le non moins illustre Warmeschvein, dit le Roi du Marché à terme.

Cette galerie est apparemment composée, en majeure partie, de copies ou de croûtes, comme il sied à toute galerie célèbre, mais contient aussi, par l'effet du hasard, quelques chefs-d'œuvre. Du moins les tient-on pour tels, à cause du nom que, vraiment, ils méritent ou qu'on s'est habitué à leur attribuer, sur la foi de plusieurs générations de jobards, pareils à ce brave garçon nommé Baron, né à Lavaux-Sainte-Anne, et qui, peu à peu, devint le baron de Lavaux-Sainte-Anne dans le récent et très remarquable roman bruxellois de notre compatriote Sander Pierron, que Dieu garde en vie et en talent!

Pour des raisons diversement définies par la bienveillante malignité du public, le royal propriétaire de ces « trésors » a donc l'audace de les monnayer. Peut-être a-t-il assez de les regarder toujours pendus au même piton, ce qui amène le phénomène bien connu qu'ils deviennent inexistantes ou invisibles pour leur heureux propriétaire

Peut-être a-t-il besoin d'argent depuis que, par les multiples chicanes relatives au don magnifique du Congo à la Belgique, on lui a plus ou moins coupé les vivres; le « Soir » a publié là-dessus un curieux article. Peut-être (car c'est un homme comme vous et moi, n'en doutez pas) obéit-il au désir archi-naturel de jouer un tour à ceux qui l'ont trop mécanisé. Peut-être veut-il en déshériter mesdames ses filles, prévoyant que l'une transporterait sa part, au diable, dans quelque château hongrois, et qu'une autre en subirait la vente pour payer ses dettes voluptueuses. Peut-être, comme il l'a dit au cours d'une « Garden Party », à Laeken, est-il tellement préoccupé de leurs « cadres » qu'il n'en trouve pas de suffisants dans le Bruxelles démolit et remoli de l'heure présente. Peut-être... peut-être... a-t-il des raisons bien meilleures encore, mais qu'on ne surprend pas, un des propres de notre humanité lamentable étant de faire des suppositions, par une manie de conjecturer qui est un des plus sûrs moyens de se tromper.

Ce qui est certain, c'est que les Slummevogels sont d'avis que ce procédé est « une crasse ».

On ne saurait assez dire que la Belgique, peu productive par son sol, a besoin du dehors et que, notamment « l'industrie du vrai dans cet amalgame voyageur » doit être pratiquée et favorisée avec soin.

Et s'il y avait quelque chose qui pourrait, sans barguigner, sa langue en vitupérations, au premier rang, les belles œuvres, spécialement celles qui sont le fruit de nos aptitudes nationales, dans le passé et dans le présent. L'afflux des curieux, des étrangers, est un facteur puissant de prospérité, sans compter l'influence de l'art sur nous-mêmes et les transformations harmonieuses qu'il réalise.

La grandeur d'une nation, — et son bonheur, — dérivent surtout de sa gloire esthétique.

L'art robuste
A seul l'éternité;
Le buste
Survit à la cité!

Même pour les politiciens nombreux, qui se fichent une morue d'un potiron, et tige de vexer Léopold, c'est dédaigner, puisqu'il importe moins de faire une bonne de prêcher la haine et d'adversaire qui peut irriter un adversaire où serait le plaisir?

Mais quand on considère

C'est Théophile Gautier qui l'a dit. Je cite de mémoire, probablement mal. Il y aura bien quelque cuistre pour se donner la joie de me rectifier.

point de vue moins politique préoccupé de conserver au ses artistiques et trouver rois, personnages inévitables, agissent au xx^e siècle comme le firent chez nous, deux cents ans, les despotes espagnols et autrichiens, qui gaulièrement, dans leur pay innombrables chefs-d'œuvre notre art national. Ils par charretées, des batelées. Allez voir à Vienne. Comme « libérateurs » français en allez voir au Louvre. Comme stupidement nos propres communales, à l'époque où perlativement abêtis par la dominations exotiques et où nous vendions par morceaux l'Agneau » des Van Eyck, et mirables du cœur de Saint-nant « pièces de pain ».

Eh bien, Sire, si tout cela est exact, et s'il m'est permis d'émettre un avis (un chien regarde un évêque sans que l'évêque se fâche), il vaudrait mieux, pour nous et pour Vous, ne pas bricoler vos tableaux à des brocanteurs parisiens ou londoniens, préoccupés de les repasser, avec la surenchère d'une provenance royale désormais curieusement populaire, à des Américains qui sont devant un Rubens comme un escargot devant un Elzévir.

Les lois ordinaires de la propriété et de la libre disposition des biens ne sont pas faites pour les personnages de votre envergure, pas plus que celles du contrat de mariage de droit commun, ainsi qu'on l'a jugé dans votre procès contre vos filles qui voulaient faire traiter l'union conjugale, politique et diplomatique, d'un roi et d'une reine comme s'il s'agissait de celle d'un boulanger avec une charcutière.

Comment se fait-il que dans votre entourage, il n'y ait eu personne pour attirer, sur ce côté de l'affaire, l'attention auguste mais distraite de Votre Majesté? La dignité royale en eût évité des éclaboussures. On sait que vous vous montrez superlativement dédaigneux du qu'en dira-t-on. La longue vie enseignée à l'être et même à s'y commander aujourd'hui plus opulent et plaire vis-à-vis du « profanum vulgus » déjà pillé et dilapidé. On le conçoit bêtement tracassier envers vous, est-ce quand aura paru le catalogue raison suffisante pour vous résoudre à en combien de tonnes), de devenir mesquin?

EDMOND PICARD.

David, notre ministre des beaux-arts, se poursuit activement, — du moins je l'espère, sans en être convaincu. Il contiendra l'énumération de tout ce que notre art, dit flamand, mais en réalité wallon et flamand, compte dans le monde.

Lire en troisième page :

NOS NOUVELLES DE LA NUIT

LES TABLEAUX DU ROI

Voici qu'il y a une affaire des Tableaux du Roi!

On potine là-dessus dans tous les coins, c'est-à-dire dans tous les cabarets et dans tous les journaux.

Le Roi a des tableaux et il prétend les vendre! Il en a même déjà vendu. Sans demander la permission à Kaekebroeck! Ça, c'est criminel!

En effet, comme ce pauvre homme a le malheur d'être roi, paraît qu'il n'a pas de ses meubles à sa manière, comme le peut Pielsticker, van Muisenwinckel, mon voisin, ou mollekot-Weibersnickel, l'agent de change.

La Constitution garantit quatre libertés : de l'enseignement, de la presse, des cultes, de l'association. Ça, c'est vrai! Mais où est là-dedans la liberté de vendre ses tableaux quand on en a, spécialement pour le Roi, autrement dit « le tyran »?

Etre roi, c'est avoir le privilège de se voir embêté tout le temps, spécialement si on s'avise de faire, dans le domaine des choses privées, ce que le premier venu, voyou ou non voyou, fait sans que même les plus démocratisés songent à le critiquer, par l'excellente raison qu'ils le font eux-mêmes tout le temps et sans se gêner.

La plus claire des lois divines ou humaines est de se conduire avec l'innocence de l'effronterie.

Examinons, néanmoins, de plus près la conjoncture.

Si l'article 6 de la susdite Constitution proclame avec ingénuité que tous les Belges sont égaux (le texte, effrayé de cette impudence, ajoute tout de suite : « devant la Loi »), c'est une grande controverse que de savoir si ce texte est applicable au nommé Léopold de Saxe-Cobourg, plus généralement malmené, voire insulté, sous le nom de Léopold II, que Célestin Demblon, à qui la langue fourche parfois malgré sa très réelle éloquence, prononce Cléopold, en vertu d'une prétendue anecdote de coulisse qui n'est pas arrivée. Rien n'est plus vrai que ce qui est faux.

Léopold II est donc propriétaire de tableaux. Il a une galerie comme l'illustre Rockefeller qui donne dans le « Petit Bleu » de si bons conseils pour s'enrichir, dont aucun n'est réalisable, ou comme le non moins illustre Warmeschvein, dit le Roi du Marché à terme.

Cette galerie est apparemment composée, en majeure partie, de copies ou de croûtes, comme il sied à toute galerie célèbre, mais contient aussi, par l'effet du hasard, quelques chefs-d'œuvre. Du moins les tient-on pour tels, à cause du nom que, vraiment, ils méritent ou qu'on s'est habitué à leur attribuer, sur la foi de plusieurs générations de jobards, pareils à ce brave garçon nommé Baron, né à Lavaux-Sainte-Anne, et qui, peu à peu, devint le baron de Lavaux-Sainte-Anne dans le récent et très remarquable roman bruxellois de notre compatriote Sander Pierron, que Dieu garde en vie et en talent!

Pour des raisons diversement définies par la bienveillante malignité du public, le royal propriétaire de ces « trésors » a donc l'audace de les monnayer. Peut-être a-t-il assez de les regarder toujours pendus au même piton, ce qui amène le phénomène bien connu qu'ils deviennent inexistantes ou invisibles pour leur heureux propriétaire.

Peut-être a-t-il besoin d'argent depuis que, par les multiples chicanes relatives au don magnifique du Congo à la Belgique, on lui a plus ou moins coupé les vivres; le « Soir » a publié là-dessus un curieux article. Peut-être (car c'est un homme comme vous et moi, n'en doutez pas) obéit-il au désir archi-naturel de jouer un tour à ceux qui l'ont trop mécanisé. Peut-être veut-il en déshériter mesdames ses filles, prévoyant que l'une transporterait sa part, au diable, dans quelque château hongrois, et qu'une autre en subirait la vente pour payer ses dettes voluptueuses. Peut-être, comme il l'a dit au cours d'une « Garden Party », à Laeken, est-il tellement préoccupé de leurs « cadres » qu'il n'en trouve pas de suffisants dans le Bruxelles démolit et remoli de l'heure présente. Peut-être... peut-être... a-t-il des raisons bien meilleures encore, mais qu'on ne surprend pas, un des propres de notre humanité lamentable, étant de faire des suppositions, par une manie de conjecturer qui est un des plus sûrs moyens de se tromper.

Ce qui est certain, c'est que les Slummevogels sont d'avis que ce procédé est « une crasse ».

Examinons de plus près encore.

Il pourrait bien y avoir quelque chose de vrai dans cet amalgame de logomachies.

Et s'il y avait quelque chose de vrai, on pourrait, sans barguigner davantage et user sa langue en vitupérations inutiles, faire presto, comme en Grèce et en Italie, voter un brin de loi défendant l'exportation des objets d'art. Comment se fait-il qu'un adversaire du principe monarchique n'y ait pas insisté? Emile Vandervelde l'a effleuré dans une question à un ministre qui a répondu par une cabriole. Quelle belle occasion pour un de ces agréables débats où l'on se malmène dans les quatre dimensions! C'est presque meilleur que le Clérico-Libéral.

Même pour les politiciens, et ils sont nombreux, qui se fichent de l'Art comme une morue d'un potiron, cela aurait l'avantage de vexer Léopold, ce qui n'est pas à dédaigner, puisqu'il importe beaucoup moins de faire une bonne législation que de prêcher la haine et de réaliser tout ce qui peut irriter un adversaire. Sans cela, où serait le plaisir?

Mais quand on considère les choses d'un

point de vue moins politique, on peut être préoccupé de conserver au pays ses richesses artistiques et trouver mauvais que les rois, personnages inévitablement exemplaires, agissent au xx^e siècle, en Belgique, comme le firent chez nous, durant plus de deux cents ans, les despotes et les gouverneurs espagnols et autrichiens, qui écoulèrent régulièrement, dans leur pays d'origine, les innombrables chefs-d'œuvre produits par notre art national. Ils partaient avec des charretées, des batelées. Allez voir à Madrid, allez voir à Vienne. Comme firent aussi les « libérateurs » français en 1792 et 1795 : allez voir au Louvre. Comme le firent enfin stupidement nos propres administrations communales, à l'époque où nous étions superlativement abêtis par la prolongation des dominations exotiques et où, par exemple, nous vendions par morceaux le « Rétable et l'Agneau » des Van Eyck, ou les grilles admirables du chœur de Sainte-Gudule, moyennant « pièces de pain ».

Notre pays a besoin de reconstituer le prodigieux patrimoine esthétique qu'il avait créé avec une abondance merveilleuse et qui, si tout était resté chez nous, le ferait aujourd'hui plus opulent en beautés que l'Italie. Il a été, à cet égard, odieusement pillé et dilapidé. On le comprendra mieux quand aura paru le catalogue (on ne sait en combien de tonnes), dont la formation, due à l'initiative du baron Descamps-David, notre ministre des beaux-arts, se poursuit activement, — du moins je l'espère, sans en être convaincu. Il contiendra l'énumération de tout ce que notre art, dit flamand, mais en réalité wallon et flamand, compte dans le monde.

2, 1/4, 40, 39 1/2; ue,
8, 1/2; Parisienne He-
1/4, 2 3/4; Rail- du
3/4, 2; Lots du sée
tures 175 3/4, 6;
Nitrate Railways se
1/4, 7 3/4, 8 1/2, eu-
a 126, 1/2, 5 1/4, uit
-Tram 537 1/2, 7, ssés
des

AIRAGE DE BAHIA

se de fr. 114,699.99
r. 194,321.52 à fin son
es-
tation sont cepen-
328,067.64 au lieu
ais les intérêts en
service de banques
100,000 francs.

LENNE DES MINES

de nouveau caracté- Je
risés des métaux : l y
sation, comparés à r la
te, ont diminué de
our le zinc, de fr.
le plomb et de fr. et
our l'argent. (un
ns par rapport à que
vement de 8 francs, s et
ix à
à fr. 3,773,712.98; iens,
francs aux action- iren-
ar titre et les tan- s cu-
3,712.98. s qui
net avait été de argot
deux ans, de fr. 6 et de

sera de 175 francs, t pas
nver-
at de

ES DE BORYSLAW

en assemblée gé- es qui
ont approuvé les ugale,
r ont été présentés d'une
ice 1908. bou-
urnis par le conseil entou-
ivants : t pas, été plus sa- ttrir,
t pas, été plus sa- ttrir,
buer exclusivement aguste
rut. ignité
f d'une surproduc- s. On
ers pétrolières de- ement
ice, en Galicie, qui ongue
plus riches qu'on com-
provoqué une pé- ingrat
répercutee sur la est-ce
s. udre à

cependant faits et
mées par les int-ARD.

Dernière bourse - 25 mai - 04

LA BOSSE DU COMMERCE

Les Camelots du Roi

Nos lecteurs savent que depuis longtemps le Roi cherchait à se défaire de ses tableaux... au plus haut prix possible. « La Dernière Heure », la première de toute la presse, a fait part au public de ces projets royaux, l'an dernier. Aujourd'hui, c'est un fait accompli.

Le duc de S...

Une première vente eu lieu chez Christie à Londres, en 1908, sous le nom de collection du duc de S... Léopold II est duc de Saxe et les acheteurs de Londres savaient parfaitement qui était le duc de S...

Depuis, un autre catalogue a été dressé ; celui-ci particulièrement destiné aux Américains portait le nom de Sa Majesté Léopold II Roi des Belges, afin de mieux allumer les milliardaires.

Nous avons dit il y a quelques jours les vraies raisons de cette vente et nous n'y reviendrions plus, si la presse dont le servilisme contribua naguère à faire racheter par la Belgique les crocodiles empaillés de Sa Majesté, ne menait un tapage infernal autour de la vente.

Les camelots du Roi sont pourtant gênés aux entournures ; ils n'osent critiquer sans présenter leur critique au milieu d'une touffe de flatteries et de bassesses. Ils soufflent à la fois le chaud et le froid. En attendant, le petit plan se dessine.

Puisque l'opinion publique s'est émue, il faut en tenir compte — c'est le cas de le dire — et l'on s'apprête à l'exploiter.

Le battage

Chaque jour c'est une nouvelle qu'on lance. « Il a vendu » ; — « il n'a pas vendu ! » — « il vendra ! » — « il veut vendre ! » Les tableaux vont partir ! — « Non, il n'y en a que quelques-uns qui soient expédiés à Paris ! »

Pourquoi vend-il ? — Pour se venger de ce qu'on ne construit pas le Mont des Arts ! — Un autre affirme que c'est pour se procurer l'argent nécessaire à l'exécution de certains travaux publics !

Et cela se termine toujours par la même antienne : La Belgique doit racheter

porte quel prix le Van Dyck mis en vente par le Roi !

Faut-il dire à nos lecteurs que la plupart de ces prétendues confidences de hauts personnages anonymes sont du vulgaire battage.

Le Roi faisait vendre bien avant que M. Delbeke n'ait reçu à sa place une tatouille parlementaire retentissante sur la question du Mont des Arts.

Après les tableaux, l'argenterie !

Au surplus, Sa Majesté a fait inventorier aussi son argenterie, et les surtout de table historiques sont à la brocante.

On ne nous fera pas croire qu'un prince qui se fait 7 millions 500 mille francs de liste civile doit aller au Mont-de-Piété pour avoir les 500,000 francs qu'il faudrait pour exécuter le travail auquel on fait allusion.

En réalité, les camelots du Roi font leur office. Ils s'efforcent d'excuser la vente et en même temps, ils poussent les autorités responsables à donner pour le Van Dyck le prix le plus élevé possible.

Prix de faveur.

Ému par la motion présentée à la Commission du musée, ainsi que par l'interpellation Vandervelde, M. Schollaert est intervenu auprès du Souverain. Celui-ci s'est déclaré prêt à vendre au musée le portrait du sculpteur Duquesnoy par Van Dyck et même à le laisser à un prix de faveur.

C'est ici que la blague devient excellente. Le tableau en question a été expertisé non pas à 75,000 francs comme on l'a dit, mais à 80,000 francs.

Or, un journal qui a l'habitude de faire le chien couchant au pied du trône et qui depuis huit jours est un des camelots du Roi les plus forts en... voix, affirme que l'on nous laisserait le tableau pour 150,000 francs. Prix de faveur !

C'est une générosité qui rappelle celle des restaurants chinois, des tours japonaises et autres accessoires de la cour de Boula Matari qu'on nous a laissés pour la bagatelle de quelques millions.

Les camelots ont la

National 21-22 mai - 04

Le Van Dyck du Roi

Un journal de gauche qui dîne, chez le Roi et « danse » par personne interposée devant Sa Majesté dans les garden-parties de Laeken, écrit :

Suivant de nouvelles indiscretions que nous avons recueillies aux bons endroits, des démarches sérieuses seraient — enfin! — en cours pour conserver à la Belgique le fameux portrait, par Van Dyck, du statuaire Duquesnoy, l'auteur de « Manneken-Pis », portrait qui, de l'avis général, est le plus précieux pour la Belgique de la collection royale. Et on pourrait espérer le succès de ces démarches dans des conditions tout à fait satisfaisantes pour le pays.

L'organe commensal du Roi raconte incomplètement les choses. Voici, en effet, ce qui s'est passé et ce qui se passe à l'heure présente.

Dès le jour où fut publiée dans nos colonnes la nouvelle de la vente de la galerie royale, la Commission des musées royaux de Bruxelles se montra fort émue. Une motion fut introduite en séance de cette Commission et elle visait précisément d'éventuelles démarches à faire pour retenir en Belgique le Van Dyck mis en vente. Les musées de Bruxelles s'efforcent de compléter leurs collections principalement en ce qui concerne les grands maîtres flamands. Ils possèdent peu de toiles de Van Dyck : une occasion s'offrait donc pour tenter d'acquérir le très authentique Van Dyck dont le Souverain désire se défaire. C'est en ce sens qu'une motion fut présentée devant la Commission des musées. Nous ignorons quel accueil la Commission fit à cette motion, mais nous savons que M. Schollaert s'en est ému et qu'il a discrètement présenté le Roi quant à ses intentions sur ce point.

Le Roi répondit à son premier ministre :

— « Je ne refuse pas de vendre mon Van Dyck au Musée de Bruxelles. Au contraire. Je ferai même pour le Musée de Bruxelles un prix de faveur ».

Des négociations sont donc ouvertes, mais sur quelle base? Quel est ce prix de faveur? Nous le saurons bientôt sans doute.

Certes, comme l'imprime l'organe commensal du Roi, le Van Dyck que possède Sa Majesté est précieux pour la Belgique. C'est une œuvre éminemment belge par son auteur et par son sujet. Mais de là à conclure que sa valeur marchande est plus considérable que celle des autres toiles de la galerie royale, il y a de la marge. Le Hobema a été vendu 300,000 francs. Le Van Dyck qui mesure un mètre carré à peine et a souffert dans l'incendie du palais de Lae-

ken a été expertisé 75,000 francs. Quel sera le prix de faveur, voilà la question du moment.

Patrioté 25 mai 1909

Le Van Dyck du Roi vendu à l'Etat.

La commission des musées s'est réunie, lundi après-midi, afin d'examiner s'il y avait lieu pour l'Etat d'acquérir le Van Dyck appartenant à la galerie royale. Ce tableau avait été apporté, pour la circonstance, dans la salle des délibérations de la commission.

Nous avons dit que le Roi a fixé comme prix de vente, 150,000 francs. En outre, la commission avait reçu avis que le Roi n'admet aucun marchandage, mais consent à être payé en trois fois au moyen de crédits échelonnés sur trois exercices.

M. Beernaert qui présidait la réunion, a proposé à la commission de statuer d'abord sur les deux points suivants :

1. Est-il désirable que le portrait de Dusquesnoy par Van Dyck soit acquis par l'Etat?
2. Quelqu'un doute-t-il de l'authenticité de cette toile?

A l'unanimité, les membres de la Commission répondirent affirmativement à la première question et négativement à la seconde.

Après ce double scrutin, il ne restait plus qu'à passer au vote sur la proposition de vente.

L'acquisition du Van Dyck par la Commission a été votée à l'unanimité, moins la voix d'un membre qui a trouvé le prix fixé par le Roi beaucoup trop élevé, l'expertise n'ayant assigné à ce tableau qu'une valeur de 75,000 francs.

La Commission ne disposant pas actuellement des fonds suffisants pour solder même la première annuité a décidé de demander un crédit extraordinaire au Gouvernement.

Patriote. 25 mai-09

La vente. — Un personnage qui bat le tam-tam dans plusieurs journaux pour compte du Roi, liquidant sa succession par horreur de Bruxelles (à l'en croire), dit au journal de M. Marquet :

Vous pouvez répéter sans crainte d'être démenti : Si des propositions sont faites à la liste civile par la commission des musées, elles auront la préférence sur toutes les autres.

« Elles auront la préférence ». Qu'est-ce à dire ? Sur quelle base ?

Au prix d'expertise ? Non, n'est-ce pas, puisque un des nombreux intermédiaires du Roi demande à la Belgique 150.000 fr. pour un tableau expertisé 75.000.. Alors ?

Le bon courtier, confident du journal de M. Marquet, déclare, en termes de basse-cour maçonnière que le « Patriote » ne pardonne pas au Roi de comprendre la politique catholique autrement que lui... La « politique catholique du Roi » ! Que le bon courtier, auteur de cette trouvaille, se

fasse connaître. Nous publierons son portrait dans le « Patriote Illustré ».

Il reste acquis que, si la presse n'avait pas mis le public au courant, le Roi n'aurait pas songé à offrir ses tableaux contre bel argent, à l'Etat belge... Depuis un an, la vente est commencée. Pour le « Patriote », il n'a parlé qu'après une correspondance (toute dévouée au Roi) du « Temps », correspondance reproduite ici par des journaux tout dévoués aux intérêts privés du Roi. Que primitivement, cette publicité, ait ou n'ait pas été concertée, il est certain qu'elle ne pouvait dans tous les cas, qu'être utile à la recette.

A propos des tableaux du Roi, M. Edmond Picard a la note juste, dit le « Journal de Liège » : « Si d'une part il est ridicule d'attaquer chaque jour le Roi parce qu'il vend ses tableaux comme le premier particulier venu, d'autre part le souverain a grand tort en imitant le premier venu, de se résoudre à devenir mesquin. »

La « Germania », organe principal du Centre, à Berlin, publie un article très vif, se terminant ainsi :

Interpellé sur la vente des précieux tableaux à l'étranger, le gouvernement a répondu, par l'organe du ministre compétent, que cette affaire ne regardait pas le gouvernement. Bien qu'absolument correcte dans cette forme, une pareille réponse ne peut donner satisfaction à l'opinion publique.

Il est dans l'intérêt certain du parti catholique et de son avenir, que le gouvernement actuel se dégage le plus nettement et le plus complètement possible des projets de ce régime personnel.

D'un journal parisien :

Le total des premières ventes consenties la semaine dernière à un marchand parisien, dépasse, croyons-nous, deux millions.

— Je suis, nous disait hier ce marchand, le premier amateur auquel le roi ait fait l'honneur de céder partie de ses tableaux. Certes, il me les a cédés moyennant un prix élevé ; mais le prix de certains chefs-d'œuvre n'est jamais trop élevé.

D'ailleurs partie de ces toiles sont déjà revendues. Deux Rubens admirables, dont l'un au moins, fut convoité hier par M. Bonnat, partent aujourd'hui pour l'Allemagne. Et leur acquéreur, rencontré chez les marchands de tableaux qui ramena de Bruxelles ces douze toiles préliminaires, nous disait :

— Je suis Belge, mais j'habite Francfort. Je compte pouvoir rassurer bientôt mes compatriotes belges en leur disant après de nouveaux achats : « Pourquoi tant d'émotion ? Les chefs-d'œuvre du roi ne vont pas à l'étranger. Je les conserve... à Francfort. »

D'autres suivront. Mais, pour montrer à ses sujets, émus par ces ventes, qu'il n'a pas de préjugés contre eux, le roi a résolu de favoriser les musées nationaux par un droit d'option...

Puis les pourparlers avec les grands marchands recommenceront, notamment sur un Rubens dont le roi demande un million, et sur une copie de ce Rubens par Delacroix, fixée royalement à 300.000 francs.

...Le roi manda deux experts, l'un de Paris, l'autre de Bruxelles, et fit évaluer sa collection, il y a trois mois environ. Puis il majora les prix de 40 à 50 p. c. et commença ses négociations avec les marchands réputés. La liquidation va continuer, car le roi ne cédera pas.

Les tableaux de l'hôpital à Bruges. — Un vieux catholique brugeois nous écrit :

« On discute beaucoup dans les journaux la question de la vente des richesses artistiques belges. Que diraient certains journaux qui trouvent cette aliénation tout à fait naturelle, si les hospices de Bruges, c'est-à-dire les tuteurs des pauvres s'avisèrent, dans l'intérêt évident de leurs pupilles, de vouloir céder à des ploutocrates américains les sept merveilleux Memling qui sont une des gloires de notre ville et du pays ? »

» Ces 7 tableaux ne rapportent que 15 à 20.000 fr. annuellement grâce à un petit droit d'entrée. Certainement on en ferait facilement 25 millions. Un Américain a offert 3 millions d'une seule de ces œuvres. A 3 % 25 millions donneraient un revenu de 750.000 francs dont les miséreux de Bruges profiteraient. Admettrait-on cependant la légitimité de cette opération, quoi qu'elle fût éminemment fructueuse et que le pain des pauvres soit chose sacrée ? »

27 mai 19

Les admonestations de M. Picard. — Elles s'adressent tout d'abord au public et au Roi Au public d'abord :

Le Roi a des tableaux et il prétend les vendre ! Il en a même déjà vendu. Sans demander la permission à Kaekebroeck ! Ça, c'est criminel !

En effet, comme ce pauvre homme a le malheur d'être roi, paraît qu'il n'a pas le droit de ses meubles à sa manière, comme le peut Pielsticker van Muisenwinkel, mon voisin, ou Mollekot-Weibersniekel, l'agent de change.

La Constitution garantit quatre libertés : de l'enseignement, de la presse, des cultes, de l'association. Ça, c'est vrai ! Mais où est la liberté de vendre des tableaux quand on en a, spécialement pour le Roi, autrement dit « le tyran » ?

Être roi, c'est avoir le privilège de se voir embêté tout le temps, spécialement si on s'avise de faire, dans le domaine des choses privées, ce que le premier venu, voyou ou non voyou, fait sans que même les plus démocratissimes songent à le critiquer, par l'excellente raison qu'ils le font eux-mêmes tout le temps et sans se gêner.

Au Roi ensuite :

Eh bien, Sire, si tout cela est exact, il vaudrait mieux, pour nous et pour Vous, ne pas bricoler vos tableaux à des brocanteurs parisiens ou londoniens.

Les lois ordinaires de la propriété et de la libre disposition des biens ne sont pas faites pour les personnages de votre envergure.

Comment se fait-il que dans votre entourage, il n'y ait eu personne pour attirer, sur ce côté de l'affaire, l'attention auguste mais distraite de Votre Majesté ? La dignité royale en eût évité des élaboussures.

De tout quoi une feuille radicale (une des rares qui ne dinent pas chez le Roi ou ne l'aient pour « vieil abonné » ou ne soient décorées de sa main) tire cette conséquence :

« De quoi il faut conclure qu'il y a, en Belgique, un Kaekebroeck et un Slummevogel de plus que ne croit Mossieu Ed. Picard. »

M. Picard, qui a beaucoup d'esprit, ne sera pas le dernier à rire de cette remarque.

Remarques du « Littoral », l'excellent journal catholique ostendais dont nous annonçons naguère la naissance :

Léopold II accorderait la préférence à la Belgique pour l'acquisition de certaines de ses œuvres d'art. Tout cela se ramène donc à une question de marchandage, mais à dragée tenue très haut. Le « Patriote » constate que le gouvernement paie de 6 à 8 millions pour réfectionner le palais du roi à Bruxelles, plus 15 à 20 millions pour des travaux somptuaires à son château de Laeken ; puis notre estimable et courageux confrère s'étonne que notre souverain ait pu dire qu'il vendait ses œuvres d'art « parce qu'ils ne seraient plus dans un cadre digne d'elles ». Enfin voici la « Métropole » publiant une déclaration d'un personnage considérable mais anonyme :

« Soyez rassuré, le Roi a veillé à l'avenir de ses filles ; elles auront une ample fortune ; et puis, si la Belgique, qui aura recueilli tant de biens du Roi, trouvait cette fortune insuffisante, elle aura toujours le loisir d'y suppléer par une dotation aux princesses. Il n'y aura éventuellement, à gauche comme à droite, qu'une voix pour la lui accorder. »

Cela n'est pas sûr du tout. En tout cas, il

ils ne manquerait pas à cette occasion de socialistes pour réclamer d'abord qu'on augmente un peu les 18 c. de pension quotidienne allouée aux vieux ouvriers.

Sans compter que l'opinion publique serait animée à demander où a passé l'immense fortune du Roi, placée sous le couvert de 10 prête-nom au moins, connus à Bruxelles, les 30 millions de rente congolaise que la Belgique a dû céder au Roi pour la reprise du Congo, en échange, à force de propriétés de luxe, très coûteuses, la plupart sans caractère d'utilité ou d'agrément public.

National du 28 juillet

C'est vendredi matin, 25 juin, que le portrait de François Duquesnoy peint par Van Dyck et acheté à Léopold II pour la somme de 150,000 francs, a été transporté au Musée des Beaux-Arts où on pouvait l'admirer dans la salle III.

Nous nous sommes empressés de nous y rendre, ce même jour, et bien nous en a pris car, le lendemain samedi, à midi, il fut enlevé par ordre de la commission des Musées. Pourquoi? Nous l'ignorons. Sera-t-il remis en place, au moment où paraîtront ces lignes ou bien ceux qui souhaitent juger par eux-mêmes, de la qualité de l'œuvre si chèrement acquise, devront-ils attendre quelques jours encore son placement définitif au musée? Nous n'avons pu recueillir aucun renseignement précis à ce sujet. Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux d'avoir pu être, parmi les premiers, à voir une œuvre, qui, certes, est fort belle et fera très bien dans notre Musée où le maître d'Anvers est si faiblement représenté.

Cependant, elle n'égale aucune des œuvres merveilleuses possédées par l'Angleterre et l'Ecosse et qui appartiennent à « la troisième manière » du peintre. Celle où il fut en possession de toute sa personnalité faite de grâce et de distinction exquise.

Le tableau acquis par le Musée n'appartient pas non plus à la « seconde manière » du maître à laquelle sont dus la plupart de ses tableaux d'histoire et les autres œuvres se rattachant plutôt à l'École flamande. Nous en avons pu juger vendredi et nous nous rallions à l'avis de M. Fierens-Gevaert secrétaire de la commission des Musées, qui l'attribue à la « première manière » de Van Dyck, comprenant les œuvres qu'il fit lors de son séjour en Italie.

Il avait, sans doute, de 23 à 24 ans, lorsqu'il peignit le portrait de F. Duquesnoy, puisqu'il naquit en 1599 et était en Italie de 1622 à 1626 où il laissa une centaine de tableaux.

Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que F. Duquesnoy était dans la Péninsule à cette époque, car il fut envoyé, dès 1619, par l'Archiduc Albert pour y étudier les antiques. Et, avant même de devenir le sculpteur fameux du Saint-André de la basilique Saint-Pierre, de la Sainte Suzanne de l'église de Notre-Dame de Lorette et de tant d'œuvres notoires à Rome, à Naples, et ailleurs, il était, paraît-il, fort recherché en Italie pour son habileté à restaurer les antiques. Van Dyck semble avoir voulu consacrer cette réputation de Francesco Flamingo, comme on désignait, là-bas, notre grand sculpteur, en lui mettant

à la main un masque de plâtre aux traits curieusement expressifs. Mais, si ce portrait appartient à la « première manière » de Van Dyck, il en annonce pourtant la troisième par la grâce, la distinction, la finesse des traits, la douceur de l'expression et l'œil éprouve un plaisir très délicat à s'y arrêter.

grands préparatifs pour recevoir les navires japonais. Ceux-ci ne visiteront que les côtes du Pacifique.

ITALIE. — Par suite de la grève des boulangers, aggravée encore par le lock-out des patrons, Turin a été sans pain pendant vingt-quatre heures. L'autorité municipale a ouvert des débits et des fours et fait arriver le pain de la banlieue.

CHINE. — La peste bubonique s'est déclarée sur plusieurs points du midi de la Chine. La maladie sévit sous sa forme la plus virulente à Tsouan-Tsiou, où il y a tous les jours une cinquantaine de décès.

LA CHAMBRE

Séance du 1 juin

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Cooreman, président.

Après tirage au sort des sections pour le mois de juin, la Chambre aborde son ordre du jour.

Les tableaux du Roi

MM. Destrée et Vandervelde interpellent le ministre des Sciences et des Arts « sur les mesures que le Gouvernement devrait ou aurait dû prendre pour empêcher que les antiquités et les œuvres d'art national, mises en vente par le Roi, ne sortent du pays ».

M. DESTREE va s'expliquer, dit-il, avec le respect conventionnel qui est de rigueur dans ce genre de débat. Il y a quelques années, toutes les œuvres d'art, tout le mobilier garnissant les palais royaux furent inventoriés par des experts, dans la pensée affirmée d'en faire donation à la Fondation de la Couronne. Mais cette Fondation fut culbutée par un vote quasi-unanime de la Chambre et dès lors il fallut substituer à la combinaison ancienne une combinaison nouvelle.

L'inventaire fut repris, vérifié par un expert parisien, M. Petit, qui travailla d'accord avec M. Cardon, du moins est-ce le « Figaro » qui nous apprend cela. J'aime à croire que ce qui est dit au sujet de l'intervention de M. Cardon est inexact. Déjà le « XX^e Siècle » a signalé le rôle étrange qu'il aurait joué dans cette affaire, lui dont la mission paraît devoir être de sauvegarder notre patrimoine artistique.

Tout cela fut négocié en secret. Il fut dressé un catalogue que l'on répandit en Amérique, mais qu'ici il est impossible de se procurer. J'espère que M. le ministre en fera déposer un exemplaire à la Bibliothèque royale.

M. le baron DESCAMPS. — Ce catalogue n'existe pas!

M. DESTREE. — Quoi qu'il en soit, dans le courant de mai, M. J. Capart a publié dans le « XX^e Siècle » un article bien curieux dans lequel il rappelle les origines des œuvres égyptiennes qui appartiennent au Roi. Il en dit aussi la valeur toute spéciale.

Après les antiquités égyptiennes, on parla beaucoup d'un Van Dyck dont la commission des musées aurait décidé l'acquisition pour la somme fabuleuse de 150,000 francs. Tout cela provoqua une très vive émotion. On attaqua le Roi, on le défendit avec plus ou moins de maladresse. C'est ainsi que M. Picard s'avisait, un jour, de nous donner son sentiment, sous la forme la plus ironique que l'on puisse rêver. Il revendiquait pour le Roi la liberté dont jouissait M. Van Compernelle!

Justement! c'est ce qui nous permet d'apprécier le côté juridique de la question.

Que le Roi vende ses œuvres d'art, cela pourrait paraître tout naturel, s'il vendait « ses » œuvres d'art. Mais s'il s'agit du bien de la Nation et de ce qui est notre patrimoine?

Cette question peut déjà paraître très clair pour ce qui est des antiquités égyptiennes données, non à un particulier quelconque, mais à l'héritier présomptif du trône de Belgique. Quand le président d'une section des députés reçut une médaille d'or, il l'accolade à la hampe du drapeau et ne s'en va pas la confier au Mont-de-Piété. (Hilarité.) J'espère donc qu'à cet égard les projets prêtés au Roi n'ont aucune consistance et que l'on pourra nous rassurer pleinement.

Et les autres? Qu'on ne nous dise pas que le Roi en a la possession, cela serait un argument insuffisant. Possession n'est pas propriété. Van Compernelle a sa fortune dont il fait ce qu'il veut. Mais le Roi a aussi le domaine de la Couronne. La distinction entre domaine privé et domaine de la Couronne n'est pas subtile et doit être maintenue. Quand, à Constantinople, on a mis Abdul-Hamid à l'écart, avec la dextérité que vous savez, on a fait la distinction.

Si les œuvres en question sont du domaine de la Couronne, le problème que je soulève est d'ordre gouvernemental et intéresse nos droits.

Eh bien, voyons. La liste civile n'est pas un traitement, son chiffre seul l'indique. La liste civile est mise à la disposition du Roi pour lui permettre de donner à ses fonctions le prestige nécessaire et pour assurer la splendeur du Trône.

Cette splendeur du Trône s'accompagne de la protection donnée aux beaux-arts: à cet égard, l'action de nos Souverains n'a jamais excédé la mesure la plus réduite. Cela n'est pas douteux. Nos artistes, nos peintres, nos littérateurs n'ont jamais eu à se louer de l'encouragement royal. Et l'on ne peut guère citer à l'actif du Roi que les efforts faits pour donner à Bruxelles les allures d'une capitale. Il ne l'a peut-être pas toujours fait avec le discernement nécessaire, mais enfin les intentions ont été bonnes.

Je conclus de cela que si le Roi, dans l'exercice de sa mission, a acheté un certain nombre de tableaux avec « notre » argent, il est difficile d'admettre que ces tableaux font partie d'un domaine privé. Ces tableaux sont à nous. Le Roi, en vertu de la loi de 1865, dispose des palais royaux, à la condition de pourvoir à leur ameublement. Cet ameublement suit donc le sort des palais royaux, et quand le Roi achète des tableaux pour les garnir, ces tableaux, garnissant les palais, sont propriété de la Nation. En cette matière, la tradition du droit public est constante et remonte à l'Empire. Elle est constatée par les « Pandectes belges ». Le Souverain n'est pas libre de vendre ce que la Nation met à sa disposition. Il en a l'usufruit. C'est tout.

M. BEERNAERT. — Quand je suis entré au ministère, j'ai apporté un certain nombre de tableaux, qu'à mon départ j'ai emportés.

M. DESTREE. — Mais nous sommes d'accord! Vous n'avez pas eu l'indélicatesse d'emporter ce qui appartenait au ministère. Eh bien, précisément ce que je soutiens c'est que le Roi n'a pas le droit de disposer de ce qui garnit les palais royaux.

M. BEERNAERT. — Cela démontrerait tout simplement qu'une vérification s'impose.

M. DESTREE. — Et c'est aussi ce qui démontre que mon interpellation a une portée gouvernementale. Est-ce que les ministres ont fait quelque chose pour cette vérification? Je crois que le Roi s'est trompé sur l'étendue de son droit. Cela peut s'expliquer, puisque le Roi règne depuis 44 ans et que cette durée est de nature à provoquer des confusions. D'autant plus qu'au sein du Gouvernement il n'y a plus d'hommes osant faire des représentations au Roi!

Examinons maintenant la situation de fait.

Des 250 tableaux formant la galerie royale, la plupart sont sans valeur. Je constate le fait. Le Roi n'a jamais été un collectionneur éclairé. Parmi les œuvres intéressantes, il y a d'abord un tableau de Rubens représentant deux lionceaux et un « Angelico ». Ils appartiennent incontestablement au domaine privé. Nous n'avons rien à y voir.

Puis, il y a le Van Dyck, le portrait de Duquesnoy, tableau, du reste, d'une importance relative. La commission du Musée a acheté ce tableau pour un « prix de faveur », parait-il, pour 150,000 francs. C'est bien excessif, si l'on se souvient que ce tableau fut acheté en 1833 pour 10,000 francs, en vente publique, et si

l'on compare aux prix obtenus par d'autres tableaux de Van Dyck vendus récemment. Un de ces jours, le gouvernement viendra nous demander un crédit de 150,000 francs pour acheter ce tableau déjà acheté pour « garnir » le Palais royal de Lacken. Puis encore, il y a des tableaux que Léopold I^{er} avait achetés avant son avènement, qui probablement font partie du domaine privé. Puis aussi une série de tableaux achetés comme encouragement aux Beaux-Arts et un Rubens acheté, à Lille, en 1881, qui fut exposé publiquement au Musée de Bruxelles. Le Roi se rendait ainsi compte qu'il agissait pour la Nation. Aujourd'hui, il en demande 800,000 francs!

C'est d'autant plus stupéfiant qu'on écrivait à cette époque que le Roi avait voulu conserver à notre patrimoine artistique cette perle de valeur. Je n'insiste pas autrement.

M. HUYSMANS. — Vous avez bien raison: votre thèse ne vaut rien.

M. DESTREE. — Vraiment!

M. HUYSMANS. — Oui, et je vais vous dire tout de suite pourquoi. Il fait de son argent ce qu'il veut.

M. DESTREE. — Même si les tableaux sont achetés au moyen des fonds de la liste civile?

M. HUYSMANS. — Parfaitement. Ces fonds lui appartiennent!

M. DESTREE. — Vous avez de la royauté une conception dégradante contre laquelle moi, républicain, je proteste! (Interruption de M. Beernaert.)

M. HUYSMANS. — Comment ferez-vous la distinction de ce qu'il a acheté avec ses deniers avec ce qu'il a acheté au moyen des deniers publics?

M. VANDERVELDE. — Voilà qu'il s'y met à deux. Il n'y a que M. Woeste qui se tait.

M. DESTREE. — On soulève maintenant une question de détail.

M. BEERNAERT. — Tout est détail.

M. DESTREE. — C'est la-dessus que je demande des explications. J'en suis pas tenu de croire sur parole un courtisan quelconque. Je demande si des vérifications ont été faites.

M. le baron DESCAMPS. — Vous pouvez être bien rassuré.

M. DESTREE. — J'attends vos explications. Mais reste toujours la question de convenance. Si même le Roi avait le droit que je lui conteste, en a-t-il usé ou abusé? Je n'examine pas ce point, ne possédant à cet égard aucun renseignement particulier. Les camelots du Roi (hilarité) ont fait allusion à des difficultés qu'auraient pu soulever ceux qui exploitent la princesse Louise... Je ne crois rien de tout cela, parce que je ne sais rien.

Mais alors je me demande s'il était séant qu'un souverain « belge de cœur et d'âme » aille ainsi éparpiller sous tous les cieux des œuvres qui eussent merveilleusement enrichi un Musée qui en a bien besoin! Hélas, ce n'est pas notre première déconvenue. Chaque fois qu'une collection a été formée en Belgique, elle a toujours fini par être exportée par nos souverains. Rappelez-vous donc quelle fut l'origine du Musée du Prado, en Espagne!

Je regrette que cet exemple ait encore une fois été suivi et je le déplore. Et je demande au gouvernement quelle mesure il compte prendre? Va-t-il prendre l'initiative d'une législation protectrice de nos œuvres d'art? L'Italie, la Turquie, la Grèce, l'Égypte en possèdent une. On la réclame depuis longtemps. Ne pourrait-on admettre pour l'État un droit de préemption ou d'expropriation? Je crains que le gouvernement ne veuille rien faire, parce que l'on soulèverait de grosses difficultés, notamment pour les œuvres d'art déposées dans les églises. Ne pouvons-nous faire appel à son énergie? Eh bien, je me permets d'y compter et je dépose un ordre du jour disant ma confiance. (Très bien sur les bans de l'extrême-gauche.)

M. le baron DESCAMPS. — Si le discours de M. Destrée tend à dire que le Souverain a disposé de choses ne lui appartenant pas, je dois protester avec la dernière énergie. Il faut faire cette distinction sur laquelle M. Destrée a eu raison d'insister entre le domaine public et le domaine privé. Seulement, je ne puis admettre les conclusions qui viennent d'en être déduites. Celles-ci se caractérisent par une annexion d'un nouveau genre et je ne pense pas que l'État puisse se prévaloir d'un droit quelconque sur les biens achetés par le Souverain, fût-ce au moyen des deniers de la liste civile.

Sur la seconde question, le gouvernement ne laissera échapper aucune occasion de conserver notre patrimoine. C'est dans cette pensée qu'il ratifiera les propositions de la commission des Musées. Mais nous ne pouvons perdre notre temps à démentir tous les potins qui ont circulé.

Faut-il aller plus loin? Faut-il aller jusqu'à une sorte d'immobilisation des œuvres d'art? M. Destrée a prononcé un mot très exact: expropriation, a-t-il dit. Il est possible que des mesures de ce genre aient leur raison en Italie, mais je crois qu'en Belgique elles iraient à l'encontre de la protection que les artistes réclament à cor et à cri. En fait, il existe pour les établissements publics une série de mesures qui sont appliquées.

M. DESTREE. — Bon. C'est un véritable brigandage qui se passe dans les églises.

M. le baron DESCAMPS. — Je crois que vous exagérez. En tout cas, les mesures à prendre ne dépendent pas que de moi et je crois qu'il faudrait y regarder à deux fois avant de prendre des mesures coercitives.

M. VANDERVELDE. — Je constate que le ministre n'a rien répondu sur la question de droit. Nous n'avons entendu à cet égard que la protestation de M. Huysmans, qui nous a habitués à ce genre d'intervention, et celle de M. Beernaert qui, après s'être longtemps tu quand on attaquait le Roi, vient de retrouver soudain la parole. (Hilarité à l'extrême-gauche.)

M. BEERNAERT. — J'ai protesté contre une théorie de droit qui est manifestement erronée.

M. VANDERVELDE. — Donc le Gouvernement se borne à nous répondre que cela ne nous regarde pas. C'est insuffisant. S'il n'y avait eu qu'une question de convenance, je n'aurais pas interpellé. C'eût été inutile. La question était jugée et condamnée. Nous n'avons pas interpellé quand le Roi a songé à faire vendre les toilettes de la Reine.

Mais, aujourd'hui, il s'agit d'autre chose. Notre revendication se fonde sur une base juridique.

Le député socialiste reprend ici la thèse déjà soutenue par M. Destrée et qui se fonde sur l'article 2 de la loi de 1865 fixant la liste civile du Roi. Le Souverain doit pourvoir à l'ameublement et cet ameublement cesse de lui appartenir.

En somme, c'est là un acte de brocantage auquel le Gouvernement aurait dû répondre par des représentations respectueuses. Evidemment, c'était là un devoir désagréable. Les rebuffades royales sont légendaires: M. Monville en sait quelque chose. (Hilarité.)

Le devoir n'en est pas moins certain. Les antiquités égyptiennes vont-elles être vendues? Je n'en sais rien, dit le ministre. En attendant, elles sont logées dans les écuries royales, où, je le sais, on a logé autre chose que des chevaux, mais j'espère que le ministre fera comprendre au Roi qu'il est temps de sauvegarder les droits de nos musées.

Je constate encore que le ministre n'a rien répondu aux reproches adressés à M. Cardon. Je dois en conclure que le « XX^e Siècle » avait raison. Il fait partie de la commission du Musée pour défendre notre patrimoine et au besoin pour le trahir. (Protestation de M. Beernaert.)

L'orateur reprend le récit des négociations qui ont précédé le rachat du Van Dyck. Le gouvernement ne veut donc pas entendre parler d'une loi protectrice. Il ne peut pas faire ce qui se fait ailleurs. Je ne veux pas y insister autrement, mais je constate que la loi turque fait ce que ne veut pas faire le gouvernement belge.

M. le baron DESCAMPS. — La liberté comme en Turquie!

M. VANDERVELDE. — Oui, vous préférez que la loi autorise le Roi des Belges à brocanner les œuvres d'art achetées au moyen de la liste civile!

Je reconnais, au surplus, qu'on a fait quelque chose: on a fondé la Société des « Amis des Musées ». Il n'est pas douteux que si le prince Albert, président d'honneur de cette société, était en Belgique, il eût fait au Roi d'énergiques représentations. Mais en attendant, il ne serait pas mauvais que le Gouvernement soit armé par une loi et que l'on puisse réfréner les manies de certains curés.

Il y a quelque temps encore, une revue d'art belge offrait des conditions alléchantes aux curés disposés à se défaire de vieilles œuvres d'art! J'ai sous les yeux une circulaire d'un antiquaire bruxellois leur offrant ses bons offices pour la vente des œuvres. La vigilance du ministre a donc d'excellentes raisons de s'exercer, mais les curés seront maintenant autorisés à dire qu'ils ne font qu'imiter le Roi!

Que n'a-t-il fait comme le comte de Mérode qui tenait pour calomnieux le bruit d'après lequel jadis on le disait disposé à vendre un tableau de Van Eyck? Mais il n'a pas de ses scrupules. Il tient que l'art est marchandise comme le caoutchouc et le copal. Malheureusement, quand il vend cela, il vend quelque chose de nous-même, de notre patrie et c'est contre ce sacrilège que nous protestons. (Appl. sur les bancs de l'extrême gauche.)

Je retire notre ordre du jour de confiance.

M. le PRÉSIDENT. — Donc, l'incident est clos.

La séance est levée à 4 h. 30.

— Monsieur! interrompis-je doucement, il y a de bien beaux Rubens, Van Dyck et autres grands maîtres dans nos Musées. Vous pouvez, par leur vue, vous consoler de ne pas voir les innombrables chefs-d'œuvre qui brillent dans les Musées étrangers.

Mais l'homme m'a semé sévèrement!

— Croyez-vous, monsieur, que mon temps me permette d'aller dans les Musées! — Georgius.

A TRAVERS LA PRESSE

L'incident de l'École militaire

Le *Patriote*, il y a quelques jours, se servait, pour attaquer le général Hellebaut, d'un article de la *Chronique*. Il nous permettra d'invoquer aujourd'hui un article du même journal pour défendre contre lui, *Patriote*, le ministre de la Guerre. Voici ce que la feuille libérale dit au sujet des « réponses péremptoires » faites mardi par le général aux questions de MM. Vandervelde et Woeste concernant l'incident de l'école militaire :

On lira plus loin les réponses péremptoires du ministre de la Guerre à MM. Vandervelde et Woeste à propos de cet ex-élève de l'école militaire que ses chefs auraient voulu obliger à se battre en duel.

Par deux fois le général Hellebaut a répondu : « Les faits ont été inexactement relatés dans le *Patriote*. »

Le démenti est très net.

Les principes du *Patriote* lui interdisent d'appeler le général Hellebaut en champ clos : mais le ministre de la Guerre peut s'attendre à de rudes coups de plume. Il paraît peu s'en soucier.

C'est d'un brave homme et d'un homme brave.

Pour nos beaux sites

A propos de la seconde réunion des délégués des sociétés savantes de Belgique, en vue de la protection de nos richesses naturelles, réunion qui a eu lieu mercredi, la *Chronique* fait ces réflexions :

Les sociétés savantes de Belgique se sont donc décidées à travailler aussi, par une action commune, à la protection de nos richesses naturelles et à la conservation de nos sites. Elles veulent s'entendre afin de rechercher les moyens les plus propres à y arriver, moyens qui seront recommandés aux pouvoirs publics, et elles ont nommé des délégués chargés de constituer une commission d'études.

Les rapports, que MM. Bommer, de Munk, Frédéricq, Lameere, Massart et Rutot ont bien voulu se charger d'élaborer, examinent « les meilleures mesures à prendre pour la sauvegarde des sites, de la flore, de la faune du pays, ainsi que des objets mis au jour au cours des travaux publics et qui peuvent intéresser la science ».

Voilà donc une affaire qui paraît marcher. Nous n'allons pas tarder de connaître le résultat du travail préliminaire.

On remarquera que « la sauvegarde des sites » est le premier objet recommandé à l'attention. L'intérêt purement et exclusivement scientifique n'est donc pas seul invoqué. Les membres de nos sociétés savantes ont compris que cet intérêt ne peut s'isoler, qu'il est difficile — et qu'il serait déplorable — de le séparer de l'intérêt qui s'attache à la beauté caractéristique du sol et à la conservation du charme naturel.

Et celui-ci se relie intimement à la cause des arbres, qui, dans un récent débat parlementaire, trouva des défenseurs résolus, à commencer par le ministre des Travaux publics.

La *Chronique* estime que le jour où l'on aura démontré à certains membres des classes rurales qu'ils ont tort, même au point de vue de leurs intérêts exclusifs, de réclamer l'abatage des plantations routières, l'on aura gagné la victoire la plus décisive au point de vue de la protection des sites.

Luxe romain et luxe d'aujourd'hui

L'historien G. Ferrero vient de faire aux Etats-Unis une série de conférences. Il prétend qu'on a beaucoup exagéré le luxe et la pompe des vieux romains :

Nous nous sommes, dit-il, imaginé les banquets impériaux de Rome comme des fastes d'une pompe inouïe; si Néron et Héliogabale pouvaient ressusciter et voir les salles à manger d'un grand hôtel de Londres ou de Paris, resplendissantes de lumières, de cristaux, d'argenterie, ils les admireraient comme bien plus magnifiques que les salles où ils donnaient leurs festins. Pensez donc combien les anciens étaient pauvres en lumières artificielles! Ils avaient peu de vins; ils ne connaissaient pas le thé, ni le cacao, ni le tabac, ni les innombrables liqueurs dont nous faisons usage : en comparaison de nous, les Romains étaient toujours des Spartiates, même quand ils faisaient du luxe, et cela par force, car les moyens leur manquaient d'être plus magnifiquement prodigues. Pendant longtemps, boire des vins grecs parut la fantaisie d'un luxe presque fou. Dans l'an 18 avant J.-C., une loi somptuaire fut encore édictée par Auguste pour défendre de dépenser dans les jours fériés plus de cinquante francs pour un banquet; on put aller à deux cent cinq francs pour les banquets de fêtes nationales. Deux cent cinquante pauvres francs. Combien connaissez-vous de notaires orateurs, qui pour ce prix modique consentiraient à porter « le toast à la patrie ».

L'érudit historien estime aussi que les femmes romaines si rudement accusées par les hommes de les ruiner avec leurs folles dépenses feraient bien piètre figure pour le luxe à côté des femmes modernes.

L'impératrice Eugénie à Madrid

A l'occasion du séjour de quelques semaines que l'impératrice Eugénie vient de faire à la Cour de Madrid, le correspondant du *Soleil* envoie à ce journal d'intéressants détails sur le palais du duc d'Albe :

L'impératrice Eugénie a passé quelques semaines parmi nous. Elle a été logée au palais de Siria, la seigneuriale résidence de son neveu, le duc d'Albe. C'est un vrai musée que ce palais historique : toutes les duchesses d'Albe sont représentées dans des toiles de Pantoja, de Rubens, du Titien et de Mengs, de Goya et de Winterhalter. La dernière, la mère du duc actuel, est peinte par le célèbre Madrago. Dans la salle de billard, l'impératrice a retrouvé le portrait de sa

A propos des tableaux du Roi

S'il fallait en croire une cohue de bons gens de tout âge, de tout sexe et de toute intelligence, le Roi serait hors la loi, tout au moins hors la loi du droit naturel.

Il y a quelques années, quand mourut la Reine, la princesse Stéphanie vint saluer la dépouille mortelle de sa mère. C'était son devoir. Peut-être l'exerça-t-elle sans assez de discrétion, se laissant interviewer, saluant de la main par la fenêtre du wagon qui l'emportait ses chers compatriotes indignés de l'attitude du Roi qui n'avait point voulu voir sa fille.

N'était-ce point son droit, au Roi? Il avait pour ne point la voir des raisons que nous ne connaissons point ou que nous connaissons mal; que nous n'avons pas à discuter. En quoi la mort de la Reine constituait-elle un acte de contribution de la princesse Stéphanie, imposait-elle au souverain l'obligatoire pardon d'une offense dont encore un coup nous ne voulons pas plus discuter l'existence que nous ne voudrions permettre qu'un étranger intervint dans notre vie familiale. Le Roi, respectueux des sentiments qui animèrent sa fille, lui avait permis de pleurer et de prier au pied du lit de mort. Et cependant de braves bourgeois qui, en pareille conjoncture, eussent brutalement fermé à leur enfant l'entrée même de la maison, s'éploraient en une ridicule pitié.

Mais voici bien d'une autre chose. Le Roi vend ses tableaux. Et voici qu'encore de bons gens de tout âge, de tout sexe et de toute intelligence se dressent en une attitude d'horreur! Jules Destrée et Emile Vandervelde jouent à la Chambre la comédie d'un ordre du jour proposé puis retiré. D'innombrables citoyens gloussent ou rugissent. Et parmi eux le tant savoureux Edmond Picard. Dans un de ses articles dominicaux — cent francs la pièce — où il parle toujours de lui et quelquefois d'un autre; dans un de ses articles dominicaux sur lesquels Jules Destrée a épinglé, avec une jolie ironie, l'étiquette : *Half en half*, Edmond Picard parle de la vente des tableaux du Roi et termine son article par cette phrase : « Si l'on est ingrat et tracassier envers vous, Sire, est-ce une raison suffisante pour vous résoudre à devenir mesquin? »

A la lecture de cette phrase, un souvenir m'a poussé vers ma bibliothèque et, dans un numéro de la *Revue nouvelle*, de l'année 1887, je trouve un article de Picard. C'était bien cela, ma mémoire ne m'avait pas trompé. Oyez M. Picard :

« On ne voit pas encore de bourgeois ayant la nostalgie du retour à la plèbe, à la vie simple et laborieuse, où les aspirations au bien-être trouveraient un aliment suffisant dans les biens appartenant à tous, sans plus céder à l'étrange infirmité de n'être heureux qu'à la condition de les avoir à soi seul. De quel abîme est sortie la grotesque manie de jouir moins d'une œuvre d'art dans un musée que dans son domicile? »

Il y eût à cette époque pour quelques naïfs un moment de fausse joie. Quelques-uns, dont le signataire de cet article, espérèrent ingénument que M. Picard allait s'empres- ser de faire don à nos musées de la superbe collection d'objets d'art, gravures, bibelots et tableaux qui garnissaient les salons de son hôtel, avenue de la Toison-d'Or. Il ne consentirait pas plus longtemps, pensaient-ils, à être le maniaque grotesque, l'étrange infirme qu'il signalait lui-même. Mais hélas, l'éminent avocat, qui possède tant de brillantes qualités, n'a que peu de logique et il utilise tout le lot qui lui a été départi pour les besoins de sa profession. A quelque temps de là, M. Picard abandonnait ses tableaux. Non pour les donner à l'Etat, mais contre beaux écus sonnants — qu'il a gardés, pensons-nous — et sans se soucier — croyons-nous pouvoir penser aussi — de la nationalité de l'acheteur!

Et puis, cette forme spéciale du patriotisme nous paraît fort teintée de ridicule. Parmi le peuple des mécontents qui gémissent, combien donc en est-il qui eussent vu, dans les galeries du Roi ou de son successeur, les tableaux vendus? Combien en est-il qui vont au Musée? Allez-y donc dans nos Musées, à une heure d'un jour quelconque que vous choisirez, et comptez les Belges qui s'y trouvent! Quelqu'un se lamentait l'autre jour, à côté de moi, dans un « tram » : Vendre ses tableaux à l'étranger, priver les Belges de ces trésors d'art, c'était indigne, c'était odieux!

89. ANNÉE -- N. 154

JEUDI 3 JUIN 1909

~~~~~  
Administration :

4, Impasse de la Fidélité, 4

Bruzelles  
~~~~~

qui n'atteignait que fr. 1,408,817 pour l'année 1907.

M. le président de la Chambre de commerce française a fait état des statistiques du pays près lequel l'Association qu'il dirige exerce sa bienfaisante influence, tandis que nous avons pris ce chiffre (exactement 3,140,545) dans les tableaux statistiques du commerce et de la navigation publiés par la direction générale des douanes françaises. Il se rapporte aux numéros 800, 801, 802 et 815 de la nomenclature officielle et ne concerne que le commerce spécial, c'est-à-dire les marchandises mises en consommation. Ce chiffre est donc indiscutable, et c'est parce qu'il a effrayé la commission des douanes que le rapporteur, M. Gérald, propose des augmentations se chiffrant par 275 p. c., 650 p. c., 33 p. c., 300 p. c. et 50 p. c.

GLACES

Pour en finir avec le rapport de M. Gérald, rappelons qu'il a réclamé, en outre, des augmentations de droits sur les glaces biseautées et faillées et sur des glaces argentées, étamées ou platinées. Il déclare, dans son rapport, qu'il avait paru au rapporteur de la commission des douanes de 1892 que « la facile détérioration des glaces » argentées et platinées, en cours de route, constituerait pour la préparation supplémentaire » qu'elles avaient reçue, une suffisante protection. Ces prévisions optimistes ne se sont malheureusement pas réalisées, ajoute-t-il, et elles ont permis aux Belges, notamment, de nous » envoyer 8,000 mètres carrés de glaces argentées en 1906, contre 1,100 mètres en 1905. Il » importe donc, pour entraîner un développement » si menaçant pour nos intérêts, de distinguer » les glaces polies ordinaires des glaces polies » platinées, étamées et argentées. »

Et M. Gérald propose une augmentation de droits sur ces articles...

A LA CHAMBRE

Séance du 1^{er} juin

Beaucoup, beaucoup de monde dans les tribunes; peu de députés sont à leur banc.

Après le tirage des sections, le président Cooreman donne la parole à M. Destrée, qui développe l'interpellation de M. Vandervelde relative « aux mesures que le gouvernement devrait ou aurait dû prendre pour empêcher que les antiquités et les œuvres d'art national, mises en vente par le Roi, ne sortent du pays ».

MM. Schollaert et Descamps-David sont au banc du gouvernement.

M. Destrée annonce qu'il sera modéré et ne parlera de la personne royale qu'avec le respect conventionnel qui lui est dû, et, de fait, le député de Charleroi expose son sujet très calmement et sans la moindre ardeur.

« Il y a quelque temps, tout le mobilier et toutes les œuvres d'art des palais de Bruxelles et de Laeken furent inventoriés par deux experts bruxellois. On prétendait que le souverain voulait en faire donation à la Fondation de la couronne.

On publia des articles à ce sujet en 1907. Mais la Fondation de la couronne fut bousculée dans la reprise du Congo par la Belgique. Qu'allait-il donc advenir de ce mobilier et de ces œuvres d'art ?

Tout récemment, l'idée d'une liquidation générale, d'une vente de tout ce qui composait la donation reçut un commencement d'exécution.

L'expertise déjà faite fut complétée par un expert parisien, M. Petit, et un amateur d'art, M. Cardon, peintre décorateur du Roi et membre de la Commission des musées, se met en rapport avec M. Kleinberger; c'est ce qui résulte d'un article du « Figaro ». J'aime à croire, pour l'honneur de M. Cardon, qu'il n'y a rien d'exact dans cette annonce de son intervention.

De son côté, le « XX^e Siècle » fit ressortir l'étrange attitude de ce membre de la Commission de nos musées, qui contribue ainsi à vendre nos richesses artistiques à l'étranger.

On conçoit que pareil projet souleva une vive émotion dans le pays. Tout fut fait en secret, et ceux qui osèrent risquer quelques interrogations reçurent un démenti. »

Parmi les collections royales figurent des antiquités égyptiennes à propos desquelles le « XX^e Siècle » du 20 mai a publié, sous la plume autorisée de M. Jean Capart, une des rares personnes qualifiées en Belgique pour parler d'égyptologie, un article intéressant. Ces collections se trouvent dans les écuries du Roi. Il paraît que le Roi va les vendre. Est-ce vrai ?

M. Destrée fait appel à l'opinion d'Edmond Picard, exposée récemment dans la « Chronique » :

« Les journaux attaquent ou défendent le Roi. Avec saerve coutumière, M. Edmond Picard donne chaque semaine dans la « Chronique » des impressions sur les hommes et les choses. Il mit dans cet article un brio et un esprit extraordinaires; mais son ironie ne fut pas généralement comprise. M. Picard se demande donc de quel droit un Van Coppenolle ou un Van Pyperzele se mêlent des affaires du Roi. Cet article indique, en réalité, la situation tout à fait différente du Roi et de ces bons bourgeois légendaires. A la rigueur, on pourrait dire qu'« in fine » M. Picard émet une opinion « half en half », pour parler comme M. Delbeke. »

La question de droit est le point essentiel du débat. M. Destrée concède que c'est le seul, en somme, qui le retient. Aussi, c'est le seul qu'il développe avec ampleur : Les tableaux dont il est question sont-ils attachés au domaine particulier du Roi, qui reviendra à ses héritiers naturels après sa mort, ou appartiennent-ils au domaine de la couronne, qui ira à l'héritier présumptif? Ceci donne à l'orateur l'occasion d'établir la situation juridique du Roi.

Il en appelle aux auteurs pour définir la condition de la liste civile qui est accordée au souverain pour soutenir la splendeur du trône.

M. Destrée estime que les tableaux achetés par le Roi au moyen de sa liste civile appartiennent au pays.

C'est, dit M. Destrée, de la logique et du bon sens, mais il évoque aussi les textes.

« L'action de notre souverain vis-à-vis des peintres a toujours été limitée à ce qui était convenable de faire. Si le Roi a acheté, en accomplissant sa mission de souverain, quelques tableaux avec notre argent de la liste civile, la conséquence logique, c'est que ces tableaux font partie du domaine de la couronne.

Mais il y a mieux ! Ces tableaux sont à nous, et pourquoi sont-ils à nous ? La liste civile a été fixée par la loi du 25 décembre 1865. L'article premier fixe cette liste civile à 3,500,000 francs pour toute la durée du règne, suivant le sage prescrit de la Constitution.

L'article 2, que personne n'a signalé, a aussi son importance. Cet article dit que les demeures royales sont mises à la disposition du souverain, à charge pour la liste civile de veiller à leur entretien et à leur ameublement.

Le mobilier de Laeken suit les mêmes règles que le fonds. M. Schollaert, qui me fait un signe négatif, oserait-il dire que le Roi a le droit de vendre Laeken ?

Laeken doit être meublé par le Roi, et dès lors les tableaux qui ornent le château sont à nous comme les tables et les chaises.

La loi du 18 février 1851, qui fixe la liste civile de Léopold I^{er}, la fixait à 1,200,000 florins; mais à cause de l'obligation de meubler des palais royaux, on y a ajouté 200,000 florins. Ouvrez le sénatus-consulte du 10 janvier 1801, qui règle la liste civile de l'empereur Napoléon. Vous verrez qu'elle comprend l'usufruit et la jouissance des diamants, des pierres, des tableaux, des palais impériaux. Le sénatus-consulte ajoute que les empereurs peuvent « augmenter » le mobilier de la couronne, mais non le diminuer. »

Il résulte des textes qu'il a invoqués qu'il y a une différence entre les droits du particulier et les droits du souverain. Celui-ci n'a pas la faculté d'enlever les tableaux qu'il a acquis au moyen de la liste civile. Il y a eu confusion de la part du Roi, confusion excusable, mais les droits de la nation ont-ils été défendus ? A-t-on seulement osé les défendre ? Non. Aujourd'hui, il n'existe plus de ministres osant parler au Roi le langage de la vérité.

L'orateur examine ensuite la question des tableaux appartenant à la galerie royale. Il en est qui appartiennent personnellement au Roi; mais ceux achetés au cours de son règne sont à nous !

L'orateur insiste sur sa thèse. Et quand il l'abandonne, M. Huysmans interrompt :

— Votre thèse ne tient pas du tout, dit-il.

— Je serai curieux de vous entendre, riposte l'orateur.

— Ce qui est indiscutable, reprend M. Huysmans, c'est que le Roi fait ce qu'il veut de ses deniers.

— C'est votre thèse qui est fautive, dit M. Destrée, puisque sa liste civile lui est donnée pour augmenter la splendeur du trône.

— Et s'il ne dépensait rien, cet argent ne serait-il pas à lui ?

A cette nouvelle riposte de M. Huysmans, M. Destrée répond :

— Pas du tout, et c'est notre point de vue.

M. Beernaert intervient. Il appuie M. Huysmans... Mais M. Destrée passe...

Il regrette que le gouvernement n'ait pas défendu notre patrimoine artistique et il s'en désole. Toutes les collections fameuses formées en Belgique ont pris le chemin de l'étranger. C'est déplorable. Le Roi eût-il raison de se débarrasser de ses tableaux, il serait désolant de voir que nos œuvres d'art puissent quitter le pays sans que le gouvernement s'en occupe.

Ce qu'il faut, ce sont des catalogues après des inventaires pour tout ce qui est richesse nationale, et il faudrait accorder à l'Etat un droit d'expropriation au besoin. Il y a aussi la question des tableaux des églises. Il en est qui nous appartiennent. Il faudrait délimiter tout cela. Il y invite le gouvernement et dépose un ordre du jour en ce sens.

Le ministre des sciences et arts se lève ensuite. Il y a une différence, établit-il tout de suite, entre le domaine public et le domaine privé, et il proteste contre la tendance de M. Destrée à faire croire que le Roi a voulu s'approprier ce qui ne lui appartient pas. Selon lui, l'orateur ne fait qu'invoquer la thèse des vieux juristes, qui faisaient une confusion entre le domaine privé et le domaine public.

Le baron Descamps-David repousse cette thèse et détruit du même coup toutes les légendes imaginées, dit-il, par les reporters...

Quant à arriver à l'immobilisation des œuvres d'art, le ministre ne croit pas qu'on puisse songer à prendre des mesures prohibitives. On aboutirait à de véritables expropriations. Est-ce cela que suggère à M. Destrée son idéal collectiviste ? Le ministre assure à la Chambre que le gouvernement est très désireux de protéger les œuvres d'art national, mais il ne pense pas qu'il y ait lieu de recourir à des mesures tracassières.

C'est au tour maintenant de M. Vandervelde. Il regrette que M. Descamps n'ait rien répondu... Il n'a presque rien dit de la question de droit; il n'a rien dit du tout de la question de convenance...

M. Vandervelde estime que la question est d'ordre gouvernemental. S'il n'y avait eu que la question de convenance, le jugement de l'opinion suffirait. Mais il s'agit d'une question de droit. Et l'orateur vient renforcer le discours de M. Destrée, et, à son tour, il regrette que le gouvernement n'ait pas fait tout ce qu'il fallait pour empêcher que les collections en question ne sortent du pays.

Faisant allusion à son tour aux collections égyptiennes qui se trouvent dans les écuries du Roi, M. Vandervelde dit : « On n'y est, d'ailleurs, pas trop mal, car on y rencontre certains animaux que l'on voit sur le bitume des boulevards de Paris ou dans les sables du désert !... »

On rit bruyamment.

Le député socialiste réclame, comme M. Destrée, une législation ferme qui permette au gouvernement d'intervenir pour arrêter l'exportation des œuvres d'art belge. Cette législation est nécessaire. Elle atteindra le Roi, mais aussi le commun des mortels, car les petits curés de province font aussi, comme le Roi, commerce d'œuvres d'art.

L'orateur souhaiterait que le Roi continuât, s'il ne s'agissait d'œuvres nationales. Il s'agit d'un sacrilège artistique. Le peuple ne le pardonnera pas.

L'extrême gauche applaudit.

Puis M. Vandervelde retire l'ordre du jour Destrée, n'ayant plus confiance en M. Descamps pour la protection des œuvres d'art...

L'incident est clos.

La séance est levée.

BUREAUX :

35, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères 35
BRUXELLES

ANNONCES

ANNONCES ORDINAIRES : 30 c^s la petite ligne.
RECLAMES (après les spectacles) : 1 fr. la ligne.
FAITS DIVERS (corps du journal) : 3 fr. la ligne.
" " (fin) : 2 francs.
NECROLOGIES : 2 fr. la ligne.

Deux statues de Heine.

Je vous ai dit dans ma dernière lettre que le ministère de la Cour aurait bien voulu repasser la statue de Heine, expulsée de Corfou par la rancune impériale, au Comité qui s'est constitué pour l'érection d'un monument au grand poète. Il a échoué de ce côté, mais il vient de réussir d'un autre. Un important éditeur de Hambourg vient, en effet, d'acheter pour dix mille Mark la statue de l'Achilléon ; son intention est de la dresser dans le jardin de la villa qu'il possède à Blankenese.

Cette villa est bâtie sur une éminence et son jardin forme un plateau qui domine une grande courbe de l'Elbe. Henri Heine aura ainsi l'une des plus belles places de la Prusse entière ; il n'aura donc pas à regretter son expulsion des jardins fermés de Corfou, et ses admirateurs, loin de pouvoir blâmer le manque de littérature du Kaiser, sont amenés à lui rendre grâce.

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

La vente des tableaux
des palais royaux.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de MM. Vandervelde et Destree, « sur les mesures que le gouvernement devrait ou aurait dû prendre pour empêcher que les antiquités et les œuvres d'art national, mises en vente par le Roi, ne sortent du pays ».

Les tribunes publiques et réservées sont comblées, dès l'ouverture des portes. Peu à peu, la tribune diplomatique s'empli. Mais la tribune du Sénat et la tribune royale restent vides.

M. Destree.

M. DESTREE prend le premier la parole. J'entends mener ce débat, dit-il en commençant, avec le respect conventionnel qui sied à cette assemblée. Je m'excuse donc d'avance de la modération dont je ferai preuve. (Sourires.)

J'aborde les faits. Il y a quelques mois, le Roi manifesta l'intention de faire donation de ses œuvres d'art à la Fondation de la Couronne. Mais la Fondation de la Couronne fut oubliée. Depuis, le Roi a fait négocier la vente de ces œuvres d'art par M. Cardon, membre de la Commission des Musées, c'est le « Figaro » qui l'assure. J'aime à croire que cette information est inexacte en ce qui concerne le rôle singulier qu'elle fait jouer à M. Cardon.

Il semble que l'on devina que pareil projet devait soulever une grosse émotion en Belgique, car toutes les négociations se firent dans le plus grand secret. Les premières nouvelles qui transpirent furent démenties catégoriquement. Mais ce démenti fut, à son tour, démenti par les faits. Un catalogue des œuvres à vendre parut, dit-on. J'espère que le ministre fera en sorte qu'il y en ait un exemplaire à la Bibliothèque royale. (Rires.)

M. DESCAMPS-DAVID. — Il n'existe pas.

M. DESTREE. — Je ne sais pas, j'interroge. Le directeur du musée du Cinquantième, M. Jean Capart, a publié un long article décrivant la série d'antiquités égyptiennes que le Roi va vendre aussi, faisant leur histoire et déclarant qu'elles n'ont leurs pareilles dans aucun musée.

Après les antiquités, on parla beaucoup du tableau de Van Dyck, que la Commission des Musées acheta pour le prix fabuleux de 150,000 francs. L'émotion grandit. La presse publia de nombreux articles. Parmi ceux-ci, je veux retenir celui qu'écrivit M. Picard, et qui est une page d'un esprit extraordinaire. Je dis : d'un esprit extraordinaire, car, bien que généralement il passa pour une défense du Roi, il est en réalité d'une ironie que peu ont comprise. En comparant le modeste et fongible Van Coppernolle, qui a le droit de vendre ses tableaux, et le chef de l'Etat, M. Picard a marqué la différence qui existe entre eux. C'était une opinion... « half en half », pour parler comme M. Delbeke. (Hilarité.)

Que le Roi vende ou ne vende pas « ses » œuvres d'art, cela nous est étranger, si ce sont « ses » œuvres d'art. Mais est-ce le cas cette fois? N'est-ce pas le chef de l'Etat qui dispose du bien de tous? Si c'est le bien de la Nation, c'est une question d'ordre gouvernemental.

Pour les antiquités égyptiennes, elles ont été données, non au particulier, mais à l'héritier présomptif du trône voyageant en Egypte. Il est évident que c'était un cadeau fait à la nation belge, qui en a, certes, fait un autre, en réponse, à Saïd-Pacha. Quand une société de musique reçoit une médaille d'or ou de vermeil, le président ne songe jamais à aller la mettre au Mont-de-Piété. (Hilarité.) Il sait que c'est sa société, la collectivité, qui l'a gagnée. Je compte donc bien que M. le ministre fera retirer ces antiquités de l'écurie où elles sont déposées, et les fera transporter dans un musée.

J'arrive aux tableaux. Ce sont les tableaux « royaux », direz-vous. Si cela suffit pour pouvoir les vendre, le Roi peut aussi vendre le Conservatoire « royal », la Bibliothèque « royale », le Théâtre « royal » de la Monnaie.

M. Van Coppernolle a sa fortune et en dispose à son gré. Le Roi a sa fortune, et sa Liste civile. Il dispose comme il veut de son domaine particulier, mais pas de l'autre. Il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'en Turquie pour chercher des exemples. Le domaine particulier du Roi ira à ses enfants, le domaine de la Couronne ira à l'héritier du trône, le prince Albert. Auquel des deux domaines appartiennent les tableaux? Voilà la question. S'ils sont dans le domaine de la Couronne, c'est une question d'ordre gouvernemental, et les députés de la nation ont le devoir d'intervenir.

La Liste civile n'est pas un traitement. Il suffit pour s'en convaincre d'en considérer le chiffre : 3,300,000 francs. Tous les chefs réunis du gouvernement, y compris celui du chef du clergé, n'en ont pas autant. Ce n'est donc pas un traitement. Tous les auteurs de droit administratif diront que la Liste civile n'est pas un traitement, mais une somme mise à la disposition du souverain pour soutenir le rang et la splendeur de la royauté.

Or, la splendeur du trône comprend la protection des beaux-arts. C'est le plus clair de la gloire de bien des souverains, notamment de ces médiocres Albert et Isabelle que vous vous apprêtez à fêter. (Sourires.) L'action de nos souverains n'a jamais excédé la mesure à cet égard, ils n'ont fait que le strict minimum.

Nous avons eu, dans ces vingt-cinq dernières années, un admirable développement littéraire, qui s'est fait en dehors de tout encouragement royal. Même chose pour les musiciens. Pour les peintres, quelques tableaux ont été achetés. Au point de vue des beaux-arts, on ne peut citer en faveur de Léopold II que les louables efforts qu'il a faits pour embellir la capitale. Mais il les a faits avec le moindre souci de nos mœurs et sous l'empire d'influences étrangères.

Si le Roi a acheté, comme accomplissement de sa mission de souverain, un certain nombre de « nos » tableaux avec l'argent de sa Liste civile, lui allouée pour soutenir la splendeur du trône, il en résulte, en logique, que ces tableaux font partie du Domaine de la Couronne. Ces tableaux sont à nous ; c'est la raison péremptoire pour laquelle le Roi ne peut les vendre.

C'est la logique. Mais il y a encore les textes. L'article 2 de la Liste civile dit que les habitations royales sont « mises à la disposition du Roi », à charge pour la Liste civile de veiller à leur entretien et à leur mobilier. Donc, palais et mobilier appartiennent à la nation. On n'a pas voulu qu'il y eût des discussions entre la Nation et le chef de l'Etat. On lui a donné de l'argent pour meubler les palais royaux. Et les tableaux, ne font-ils pas partie du mobilier, comme les tables et les chaises?

Le premier projet de Liste civile ne portait qu'une somme de 1,200,000 florins, auxquels on a ajouté ensuite une somme de 100,000 florins, pour permettre au Roi de meubler les habitations royales.

Dans les « Pandectes », nous trouvons l'avis du jurisconsulte Edm. Picard, qui déclare que les biens de la Liste civile ne constituent qu'un usufruit pour le souverain et restent la propriété nationale. Voilà qui est net. Le souverain n'est donc pas libre de disposer des biens que la nation met à sa disposition.

M. BEERNAERT. — Quand j'ai quitté le ministère, j'ai emporté mes tableaux.

M. VANDERVELDE. — Vous n'avez pas de Liste civile.

M. DESTREE. — Ceux que vous aviez apportés. Mais vous n'avez pas commis l'indélicatesse de vendre ceux qui se trouvaient au ministère avant vous. Est-il admissible qu'un ministre vende un tableau appartenant à l'Etat? Non.

M. BEERNAERT. — C'est évident.

M. DESTREE. — Nous sommes donc d'accord sur le droit. Il s'agit de savoir si le Roi a des tableaux achetés sur l'argent de sa cassette particulière. Le gouvernement eût dû s'en assurer, mais il n'a pas osé le faire.

Le Roi, c'est un fait, s'est mépris sur ses droits. Il y a à cela toute une série d'excuses. Ce règne qui dure depuis quarante-quatre ans, quarante-quatre ans depuis lesquels le Roi dispose de ces tableaux ; il est tout naturellement amené à les considérer comme siens, surtout si les droits de la nation sont confiés à des mains débiles, à des ministres qui n'osent pas revendiquer à haute voix les droits du pays. La nation n'est plus défendue actuellement vis-à-vis du souverain. (« Très bien ! » à l'extrême-gauche.)

La collection royale contient environ deux cent cinquante tableaux en majorité sans valeur et sans intérêt ; il ne faut rien exagérer. Car j'ai dit ce que nos souverains ont fait pour l'art pictural. Il est vrai que Léopold II n'a jamais été un collectionneur de tableaux, et que les quelques œuvres de valeur qu'il a achetées l'ont été sur les conseils de Jules Van Praet, qui était un collectionneur.

Parmi sa collection, il est nombre de nudités d'un intérêt absolument secondaire quoique particulier. Il y a quatre tableaux : le Van Dyck, le Hobbema, le Wappers et un Gallait, qui sont la contribution de Léopold I^{er} à la splendeur du trône. Le Van Dyck a été acheté par la Commission des Musées, pour un prix de faveur : 150,000 francs. Cependant, un membre de la Commission estime ce prix exagéré. La « National Gallery » a récemment acheté deux Van Dyck beaucoup plus beaux, pour 300,000 francs. On peut donc considérer 100,000 francs comme un prix fort. Quand le gouvernement nous demandera un crédit pour acheter ce tableau, je dirai un oui de résignation, parce qu'il faut bien conserver ce tableau. Mais, si ce tableau nous appartient, comme faisant partie du Domaine de la Couronne?

Il est un groupe de tableaux que Léopold II possédait avant son accession au trône. A première vue, je suis tenté de croire que ce Rubens, ce Leys, ce Delacroix appartenaient au domaine particulier du Roi, comme ceux dont il a hérité de la princesse Charlotte, première femme de Léopold I^{er}.

Dans un autre groupe figure un Rubens qui, quand il fut acheté par le Roi, fut exposé au Musée, comme si le Roi, alors, se rendait compte qu'il n'était que le dépositaire de la nation. C'est ce Rubens pour lequel aujourd'hui il demande 823,000 francs. Voilà pour la question de droit.

M. HUYSMANS. — Vous avez raison de ne pas insister ; ça ne tient pas debout. Le Roi ayant acheté de ses deniers, il peut faire de ses achats ce qu'il veut.

M. DESTREE. — M. de La Palisse n'eût pas mieux dit.

M. HUYSMANS. — S'il ne dépense pas sa Liste civile, ne peut-il garder l'argent?

M. DESTREE. — On lui donnerait donc 3,300,000 francs qu'il pourrait mettre en poche? Vous avez de la royauté une conception dégradante, que moi, républicain, je ne puis admettre. (« Très bien ! » à l'extrême-gauche.)

M. BEERNAERT. — Est-ce que les enfants de Léopold I^{er} ne se sont pas partagés sa succession?

M. DESTREE. — Son avoir personnel est passé à ses enfants ; le Domaine de la Couronne est passé à son successeur au trône, qui était son héritier naturel. Mais, cette fois, le prince Albert ne prendra que le Domaine de la Couronne, le domaine particulier de Léopold II allant à ses filles.

M. BEERNAERT. — Ce qui appartient à l'Etat est inventorié.

M. DESTREE. — Je demande qu'on me dise ce qui est au Roi et ce qui est à la nation. C'est au gouvernement à me dire cela.

A côté de la question de droit, il y a maintenant la question de convenance. En admettant qu'aucun tableau n'appartienne au Domaine de la Couronne, ce qui serait extraordinaire, est-il convenable que le Roi fasse de son droit pareil usage?